

DOSSIER

## Réfugiés climatiques en détresse



**De Calais aux centres de répit**  
Disperser les migrants

**Sahraouis de Bordeaux**  
L'histoire d'un peuple oublié

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à [causescommunes@lacimade.org](mailto:causescommunes@lacimade.org)

### Pas responsables et pas coupables

Georges-Kévin n'a pas de chance : il s'est fait contrôler en possession de son passeport et risque une expulsion expresse. Il introduit toutefois à temps un recours contre son obligation de quitter le territoire français (OQTF), ce qui, le temps de voir le juge administratif, le met à l'abri. Du moins le pensait-il. Car le préfet de la Seine-Saint-Denis tente une première fois de renvoyer Georges-Kévin avant son audience ; sans doute une erreur, c'est humain. Mais la persévérance est diabolique : une semaine plus tard, alors que Georges-Kévin n'a toujours pas été convoqué au tribunal administratif de Melun, le préfet récidive et n'annulera ce vol illégal qu'après un courtois rappel à la loi de notre part. Nous sommes toutefois étonnés de voir qu'après 17 jours en rétention, Georges-Kévin n'a toujours pas été convoqué à Melun, aussi contactons-nous le tribunal administratif et l'interrogeons-nous sur l'absence de convocation de Georges-Kévin. Rien de plus logique, découvre-t-on, puisque le préfet a informé le tribunal que Georges-Kévin avait été remis en liberté deux semaines plus tôt... Contacté par téléphone, le service éloignement ne trouve rien de mieux à répondre : « C'est étrange... Ah ! Mais ce n'est pas mon service ça ! On n'est pas responsables. »

Publié dans la crazette n°14

### Entre deux audiences...

L'avocat de permanence : « Bon, mon prochain dossier, j'ai pas grand-chose à dire, il veut rentrer en Roumanie. »  
L'avocate de la préfecture : « C'est bien ça. C'est super la Roumanie, moi j'aimerais bien y aller. »  
Un autre avocat présent : « Ah la Roumanie, le linge qui pend aux fenêtres... »

Publié dans la crazette n°14

### Sans ornement

Si nous n'avons pas souvent affaire à la préfecture de l'Orne, nous n'allons pas nous en plaindre tant la qualité du travail de son service éloignement ne passe pas inaperçue. Quatre femmes iraniennes en ont fait les frais lorsqu'elles ont été interpellées sur leur route pour l'Angleterre. Sans doute dans un louable souci d'économie de papier à la veille de l'inauguration de la COP21, le préfet leur notifiera un seul et même arrêté collectif, ni motivé, ni daté, ni signé. Elles seront très vite remises en liberté par le juge des libertés et de la détention.

Publié dans la crazette n°14

### Le diagnostic médical, une nouvelle épreuve dans le concours de la PAF ?

On connaissait les traditionnelles épreuves du concours de gardien la paix (tests psychotechniques, étude de texte, exercices physiques). Voici désormais le policier PAF 2.0. Politique de formation continue au sein de la police aux frontières (PAF) ou simple zèle policier ? Il va nous falloir mener l'enquête au centre de rétention administrative (CRA) de Guadeloupe. En effet, samedi soir, vers 22h30, à l'heure où les Cimadiens sont de repos, un retenu sort de sa chambre, pris par de violents spasmes. Un geyser rouge sang émane de sa bouche sous le regard plein de stupeur de son compagnon de CRA impuissant et la caméra, indifférente, des policiers.

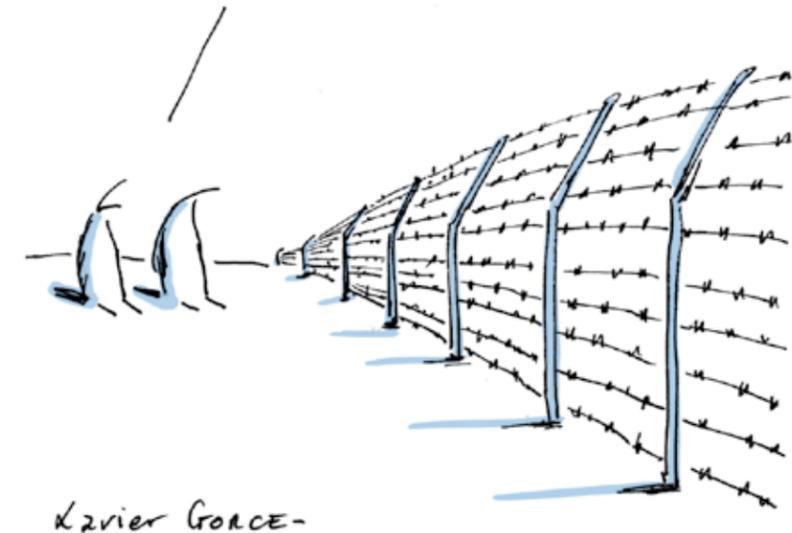
Le compagnon de CRA interpelle les policiers. Après un rapide coup d'œil sur le sol maculé de vomi, le diagnostic est posé et la prescription est donnée par la PAF. Un peu d'eau et de repos et le mal sera passé. Le retenu souhaiterait néanmoins un deuxième avis, si possible médical. Nul besoin, les policiers sont formels sur le remède. Les gardiens de la paix savent décidément « avoir la paix »... Il ne verra aucun médecin avant le lundi matin, à l'heure où les Cimadiens sont de retour...

L'équipe de La Cimade au CRA de Guadeloupe

## LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur de presse, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série «Les Indégivrables», des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde.

Le barbelé circule librement dans l'espace Schengen.



## Regards

### 6 Actualités

Calais  
**Des « centres de répit » à la campagne pour disperser les migrants**

Schengen  
**L'Union européenne se referme un peu plus pour les migrants**

### 10 Point chaud

Entretiens Ofpra  
**Un regard citoyen**

### 11 Initiatives

Institut Protestant de Saverdun  
**À contre-courant : ici, on prend soin des mineurs isolés étrangers**



### 13 Juridique

#soignerouexpulser ?  
**La santé des personnes étrangères devient une affaire de police**

## Le dossier

### 14 Réfugiés climatiques en détresse



Les migrations liées à des causes environnementales sont de plus en plus désignées comme un défi. Entre les réalités plurielles de ce phénomène et les intérêts divergents des acteurs, quels enjeux se dessinent autour de l'émergence de cette nouvelle catégorie ?

### 19 Point de vue

**Pour une justice climatique**  
Par Alix Mazounie du Réseau Action Climat

### 20 Actions

**Bangladesh : le grand débordement**  
Reportage photo de Laurent Weyl du collectif Argos

### 23 Débat

**Réfugiés climatiques : quelle protection, quel statut ?**  
Avec Emnet Gebre et Fernanda de Salles Cavedon Capdeville

## Trajectoires

### 26 Parcours

**Sahara occidental, l'histoire d'un peuple oublié**

Le récit de Talebuya, demandeur d'asile Sahraoui de Bordeaux, nous entraîne dans l'histoire de ce peuple de nomades du désert, malmené entre la colonisation par l'Espagne et l'occupation par le Maroc. Des camps du sud de l'Algérie à ceux du pont de Saint Jean sur la rive droite de la Garonne, il nous conduit jusqu'à un squat dans une usine désaffectée.



### 27 La chronique

**Ne restons pas de bois**  
par Hervé Hamon

### 29 Carnets de justice

**Une petite fille de 7 ans face à un juge**  
À Rennes, une mère nigériane et sa fille scolarisée à Vannes se retrouvent devant la justice après une tentative d'expulsion.

## Expressions

### 30 Rencontre

**Comprendre les migrations à travers le langage des voyageurs**

Comment les Africains disent, racontent, chantent les voyages ? La sociologue Elsa Ramos a coordonné, avec la sociolinguiste Cécile Canut, *Le carnet de route d'un voyageur en Afrique de l'ouest*.



### 31 À lire, à voir

Des romans, des carnets de mémoire d'immigrés, une revue pour enfants, un film : des œuvres à découvrir pour porter un autre regard sur les migrations.

### 34 Exposition

**Faire parler les cartes**  
Interactive, multimédia et accessible à tous, Moving Beyond Borders est une exposition du réseau Migreurop.



## Édito

## Tous des réfugiés

À l'horizon 2050, l'ONU prévoit 250 millions de « réfugiés » environnementaux dans le monde... de quoi donner des sueurs froides à l'Union européenne actuelle qui, dans un cynisme absolu, ne sait plus quoi inventer pour éviter d'accueillir et porter secours aux milliers de personnes, fuyant les persécutions, la guerre et/ou la misère, qui osent encore lui demander protection en ce début 2016.

On peut tenter de la rassurer en précisant : que ces projections peuvent toujours être contrariées si la dynamique COP21 finit par produire des effets, et que les déplacements « environnementaux » des premières et principales victimes, les populations les plus pauvres, seront essentiellement à l'intérieur de leur pays d'origine, ces dernières ne disposant pas des ressources financières ou des réseaux pour partir ailleurs.

Mais l'Union européenne, à l'instar des autres zones géographiques moins concernées par les ravages du dérèglement climatique notamment, est-elle finalement si inquiète ? Comme le rappelle Christel Cournil dans le dossier de ce *Causes communes*, « cela intéresse peu, de manière générale [...] car le migrant climatique est perçu comme abstrait, il n'est pas incarné mais est perçu comme loin et hypothétique, alors qu'en fait tout est lié ».

De-là, alors, à envisager une protection internationale et un statut juridique aux personnes déplacées pour des raisons environnementales, il y a un pas de géant... qui ne semble pas prêt d'être franchi, même si certaines initiatives et réflexions, notamment universitaires, ont été engagées depuis quelques années.

Création d'un statut juridique spécifique ou extension de l'application de la Convention de Genève de 1951 par une définition actualisée du statut de personne réfugiée, le débat est ouvert mais fait froid dans le dos, à attendre les observateurs les plus avertis. En substance, modifier la Convention de Genève reviendrait, dans la période actuelle, à ouvrir la boîte de Pandore, tant le risque serait grand que la communauté internationale en profite pour abaisser fortement les normes de protection accordées à l'ensemble des personnes réfugiées aujourd'hui...

Tout est dit dans cette prévision néfaste sur le « vers quoi nous allons » si nous ne disons pas stop à ce monde qui se ferme, prêt à tourner le dos à la figure même du « réfugié » persécuté, fuyant les guerres et/ou les conséquences de la dégradation du climat dont nous sommes collectivement responsables. Autre intervenant de notre dossier, Antoine Pécoud a raison, « il faut revoir les politiques d'immigration de manière globale et être capable d'accueillir les personnes, qu'elles migrent pour des raisons économiques, politiques ou climatiques ».

Jean-Claude Mas | SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CIMADE

lacimade.org

Vous pouvez actuellement sur le site de La Cimade

➔ **Découvrir**

Le nouveau site de La Cimade



➔ **S'informer**



Lire le rapport **À guichets fermés. Demandes de titres de séjours : les personnes étrangères mises à distance des préfectures.**

«Causes communes»  
le journal trimestriel de

**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENTE : Geneviève Jacques  
64, rue Clisson 75013 Paris  
tél.: 01 44 18 60 50  
www.lacimade.org

ABONNEMENTS  
4 numéros - 1 an : 15€  
(étranger : 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

PEFC 10-31-1510

COMMISSION PARITAIRE : 0518 G 90850

DÉPÔT LÉGAL : 2<sup>e</sup> trimestre 2016

DIRECTRICE DE PUBLICATION : Geneviève Jacques  
RÉDACTEUR EN CHEF : Rafael Flichman

COMITÉ DE RÉDACTION : Rime Ateya, Françoise Ballanger, Célia Bonnin, Dominique Chivot, Michel Delberghe, Michèle Gillet, Anette Smedley, Didier Weill.

ICONGRAPHIE : Célia Bonnin, Guillaume Collanges, Philippe Dufour, Cédric Faimali, Éléonore Henry De Frahan, Jean Larive, Sara Prestianni, Marine Simon, Laurent Weyl.

ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Maya Blanc, Marie-Hélène Constant, Hervé Hamon, Maria Lefort, Alain Le Goanvic, Nadia Pinson, Charlotte Sérès.

PHOTO DE COUVERTURE :

© Laurent Weyl / Argos / Picturetank  
Bilal Gazzi, 12 ans, a été contraint d'arrêter l'école pour aider sa famille, il glane les grosses crevettes échappées des fermes. Bangladesh, Pankhali, 2005.

QUATRIÈME DE COUVERTURE :  
© Entrez sans frapper  
CONTACT : causescommunes@lacimade.org  
CONCEPTION GRAPHIQUE :  
© ANATOMIE, Magdalena Holtz  
MAQUETTE : atelier des grands pêcheurs  
IMPRESSION : Corlet

CALAIS

# Des « centres de répit » à la campagne pour disperser les migrants

Une fois de plus, les pouvoirs publics ont choisi des mesures partielles et provisoires pour tenter de désengorger la « jungle ». Reportage dans un de ces centres d'accueil et d'orientation à Réhoboth dans le Tarn-et-Garonne.

Kerwan a du mal à se faire comprendre. Il est kurde et ne parle pas anglais. Mais il ne rechigne pas à entonner une mélodie de son pays pour les visiteurs. Dans le réfectoire, Céline distribue à Misbahullah et Hujatullah, des Afghans, des cartes pour les minibus affrétés. Dans l'arrière salle, trois autres migrants regardent la télé, affalés sur des canapés de skai fatigués. Un rideau dans le fond ménage un espace discret pour la prière. Pas facile de dénicher le centre de vacances de Réhoboth, un petit bâtiment d'un étage, perdu au milieu de cinq hectares de prairies et de bois, au lieu-dit Gauthier, sur le plateau du Bosc, dans le Tarn-et-Garonne. Saint-Antonin-Noble-Val est à plus de deux kilomètres, une aimable bourgade où l'on est fier d'habiter « le troisième village préféré des Français ». Mais ceux qui sont arrivés ici, dans la nuit du 11 décembre dernier, ne venaient pas faire du tourisme dans les gorges de l'Aveyron. 17 hommes, âgés de 19 à 37 ans, originaires de cinq pays (Afghanistan, Pakistan, Iran, Irak et Soudan) et débarqués à 2 heures du matin d'un car venu de Calais. On leur avait parlé d'une grande ville, genre Toulouse...

**Désengorger et dissuader**  
Face à une population croissante, un désengorgement de la « jungle » a été organisé en catastrophe. Entre octobre et fin janvier : 2391 migrants (surtout des Soudanais, des Afghans et des Irakiens isolés) ont été envoyés dans des installations les plus diverses, là où l'on acceptait de les recevoir

par petits groupes. Ces 88 centres d'accueil et d'orientation (CAO) étaient censés leur offrir un « répit ». Plus clairement, les éloigner pour les dissuader de vouloir franchir la Manche. « Il est vrai que le projet d'aller en Angleterre n'était pas toujours abouti pour certains d'entre eux », reconnaît Pierre Grenier, délégué national pour La Cimade à Toulouse. Quand Gérard Agam, le maire de Saint-Antonin-Noble-Val, a reçu un coup de fil de la préfecture, « il n'a pas jugé opportun de s'opposer » à cette arrivée. D'autant plus que Réhoboth, créé en 1952 par l'Église évangélique,

Dans la jungle de Calais, des migrants localisent les centres d'accueil et d'orientation, décembre 2015.

reste la propriété d'une association culturelle privée. Cela fait même les affaires des commerçants. Un couple hollandais gère ce centre, mais c'est Anaïs Rondeau, une agricultrice à l'activité « en stand-by », qui a été embauchée au pied levé pour s'occuper de cette colonie provisoire. Et découvrir ce que cela impliquait : les aider dans leurs démarches. C'est Adoma qui a été mandatée par la préfecture pour organiser cet accompagnement juridique. Et c'est l'UDAF (Union départementale des associations familiales) qui assure la prise en charge économique (11 € par jour et par personne).



© Jean Larrive



Le centre de vacances de Réhoboth transformé en centre d'accueil et d'orientation pour les migrants de Calais. Saint-Antonin-Noble-Val, janvier 2016.

## Français, piscine et escalade

Ces réfugiés peuvent suivre des cours de français deux fois par jour et se rendre une fois par semaine dans la salle informatique du collège municipal. Des entrées leur sont proposées à la piscine et dans un club d'escalade. Un médecin et un psychologue se déplacent une fois par semaine. « Il n'y a pas eu d'incident sérieux depuis décembre, assure Anaïs, mais certains ont des troubles de sommeil. » Siddique, un Pakistanais de 24 ans, est fier de faire visiter la chambre qu'il occupe, au premier étage – l'une des sept affectées au groupe – avec deux Afghans.

Luchon, dans la maison d'œuvres sociales d'EDF, trois sont repartis tout de suite vers Calais ; au château Saint-Étienne d'Aurillac et au centre de vacances de Saint-Pierre-La Feuille (Lot), d'autres se sont demandé pourquoi ils étaient ainsi « parqués ».

## Demandes d'asile déposées

À la préfecture de Montauban, on parle de sortir du dispositif de Dublin les sept qui avaient été enregistrés en Hongrie et en Roumanie. Les dix autres ont déposé leur demande d'asile à l'Ofpra. Que se passera-t-il quand le contrat de trois mois arrivera à échéance le 15 mars ?

## Le désengorgement de la « jungle » a été organisé en catastrophe dans les 88 CAO.

Shahzeb, un autre Pakistanais de 24 ans, affirme avoir fui son pays, menacé de mort parce qu'il travaillait pour une ONG procédant à des vaccinations. Certains disent vouloir poursuivre leurs études d'économie ou de médecine ou bien retrouver un travail d'avocat ou d'ingénieur dans la région. Difficile de faire la part du discours convenu dans leurs propos. Ici, aucun n'a encore cherché à quitter ce coin isolé. Mais dans d'autres lieux d'accueil, la désillusion a été plus visible : à

La circulaire du ministère de l'intérieur, adressée aux préfets le 7 décembre dernier, demande d'assurer « une orientation effective vers un autre dispositif (CADA, aide au retour, etc.) ou vers l'hébergement d'urgence ». Dix-huit migrants amenés à Luchon ont déjà été transférés dans des hôtels à Toulouse. Réhoboth était une localité proche de l'antique Ninive (l'actuelle Mossoul en Irak). Un drôle de clin d'œil à l'histoire. **Dominique Chivot**

LE MOT

# Migrants

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE À L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE ET CO-RESPONSABLE DU PROGRAMME « NON-LIEUX DE L'EXIL » À LA FONDATION MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME À PARIS, ALEXIS NOUSS SUBSTITUE LA CONDITION DE L'EXILÉ - TITRE DE SON DERNIER OUVRAGE - À LA « CRISE DES MIGRANTS ».

## Que vous évoque le terme « migrants » ?

L'appellation « migrants » nous focalise sur un voyage en cours, à la différence des « arrivants », cet autre participe présent avancé par Jacques Derrida. D'autre part, « migrants » sonne comme « mutants ». Étrangers au pays, les « migrants » sont étrangers à l'espèce. Ils ont migré hors de la familiarité, de l'humanité, de l'appartenance commune qui fonde organiquement le lien solidaire. Ils ont migré aussi hors de la vie, puisqu'ils ont côtoyé la mort. Dès lors, avec les « migrants », nous ne pouvons coexister. Foyer de fantasmes et de craintes, ce mot nourrit des discours identitaires forts, ceux qui font valoir le territoire.

## Qu'induit cette appellation devenue courante ?

Les discours politiques et institutionnels, relayés par les discours médiatiques, ont imposé le terme « migrants ». Cette catégorie démographique et socio-économique appelle des cartes, des chiffres, des statistiques, mais gomme les expériences des personnes qui quittent leur sol. Dépossédés de leur existence, les « migrants » sont livrés aux calculs et aux directives des pays dits d'accueil. Ils sont les sujets de critères territoriaux et d'une logique gestionnaire. Le terme, octroyant un statut abstrait, induit une stigmatisation. En 1987, le poète russe Joseph Brodsky disait : « ils sont des millions d'hommes et de femmes qui échappent à tout recensement et constituent ce qu'on appelle, faute d'un meilleur terme ou d'une plus grande compassion, les migrants ».

## Comment adopter une nomination, soit une perspective, plus juste ?

L'expérience individuelle et commune de ceux que j'appelle les « exilés » refuse les catégories. L'exil est une mémoire et une conscience, qui se transmettent. L'exil appelle des mots, pas des chiffres. C'est un noyau existentiel qui relie l'expérience des Kurdes, des Syriens ou des Érythréens à celle d'Ovide, de Dante ou de Victor Hugo. Aux « migrants » on ne reconnaît pas cette condition humaine ni son sens politique ; or, en reprenant Albert Camus, les exilés se révoltent contre l'injustice à l'œuvre dans le monde. Les migrations ne se réduisent pas à la conséquence d'événements. Ce sont des actes de courage, de résistance et de vigilance, essentiels à nous tous qui habitons ce monde et cherchons à le renouveler. **Propos recueillis par Maya Blanc**

Alexis Nouss, *La condition de l'exilé*, collection Interventions, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015.

SCHENGEN

# L'Union européenne se referme un peu plus pour les migrants

Ces derniers mois, même les pays de l'Union européenne les plus « généreux » dans l'accueil des étrangers ont fermé leurs frontières. La possible suspension de l'espace Schengen pour deux ans n'augure rien de bon.

Tout a commencé en septembre dernier. Après avoir accueilli plus d'un million de personnes migrantes dans le courant de l'année 2015, l'Allemagne a rétabli le contrôle de sa frontière avec l'Autriche, qui a pris la même décision concernant la Hongrie. En novembre 2015, en prévision de la conférence de Paris sur le climat (COP21), puis après les attentats, la France a elle aussi repris la main sur ses frontières. En janvier 2016, le Danemark a renforcé la surveillance de ses limites avec l'Allemagne. Cette réaction en chaîne a également affecté la Suède, qui a adopté des mesures restrictives sur sa frontière commune avec le Danemark. Ainsi, le pont de l'Øresund reliant les villes de Malmö en Suède et de Copenhague au Danemark est désormais le théâtre de contrôles quotidiens. Tous les voyageurs désirant se rendre en Suède en train ou en autocar doivent présenter une pièce d'identité. Cette mesure concerne également les ferries empruntant le détroit de l'Øresund. Les migrants tentant d'embarquer sans documents permettant leur identification sont automatiquement refoulés, de même que ceux en transit vers la Norvège ou la Finlande et qui refusent de déposer une demande d'asile sur place. Si ces réactions ne surprennent pas pour la Hongrie dont le gouvernement est particulièrement hostile aux étrangers, elles sont plus étonnantes dans les pays du nord et traduisent un climat général de rejet de l'accord de libre circulation Schengen.



© Sara Prestianni

## Un accord menacé trente ans après sa création

Tout le monde se souvient de l'accord de Schengen du nom de cette petite ville luxembourgeoise d'à peine 4 000 habitants où se joua en 1985 une petite révolution pour les citoyens européens : la suppression des contrôles aux frontières intérieures. Ce fut un symbole fort après deux guerres mondiales dévastatrices et une réalisation concrète de la CEE (Communauté économique européenne, ex Union européenne)

Les migrants sont bloqués à la frontière entre la Grèce et la Macédoine, Eidomeni, novembre 2015.

pour faciliter la mobilité de tous ses habitants. Initialement ouvert à cinq pays (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), l'espace de libre circulation s'est progressivement élargi à 26 États. Il est régi par une convention et le code frontière Schengen. Ce n'est pas la première fois que les accords de Schengen sont suspendus. Juste après le 11 septembre 2001 par exemple, de nombreuses frontières intérieures ont été paralysées pendant

environ deux semaines. L'article 26 du code Schengen permet de les suspendre à titre provisoire : « Dans des circonstances exceptionnelles mettant en péril le fonctionnement global de l'espace sans contrôle aux frontières intérieures [...] des contrôles aux frontières intérieures

Grèce pour qu'elle s'attaque aux « sérieuses défaillances » dans la gestion de sa frontière maritime avec la Turquie. Athènes doit mettre en pratique une série de cinquante recommandations pour renforcer le contrôle de ses frontières, mais les objectifs paraissent inatteignables pour l'État grec. Ainsi, d'ici trois mois, les européens pourraient utiliser ce prétexte pour suspendre Schengen. En juin dernier pourtant,

relocalisées » analyse Gipsy Beley. « Par ailleurs, aucune garantie n'est mise en place pour protéger les droits des migrants. Les hotspots doivent permettre la relocalisation, mais en fait, ils servent de lieu de contrôle et de tri. La solidarité entre les États n'existent pas et c'est ce qui a conduit la Suède à fermer sa frontière avec le Danemark » insiste la juriste. L'ouverture humanitaire de l'Union européenne

## L'ouverture humanitaire de l'Union européenne n'aura été que de courte durée.

à l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de l'accord de Schengen, Jean-Claude Juncker, le Président de la Commission européenne avait pourtant déclaré : « Il n'y a pas une once de lien entre l'accord de Schengen et la misère qui pousse certains à vouloir en finir avec l'Europe. »

l'été dernier, impulsée par la chancelière allemande Angela Merkel, n'aura été que de courte durée. Les Européens consolident leur forteresse via de nouveaux moyens concédés à l'agence Frontex créée il y a dix ans. ■ **Marie-Hélène Constant**

## La conséquence de la crise des politiques migratoires européennes

Comment en est-on arrivé là ? Pour Gipsy Beley chargée des questions européennes à La Cimade, « c'est le résultat de l'échec des politiques migratoires européennes qui ne reposent sur aucune solidarité entre les États membres. Même le mécanisme de relocalisation adopté en septembre 2015 ne fonctionne pas. Sur les 160 000 relocalisations prévues depuis la Grèce et l'Italie, seuls 331 demandeurs d'asile ont vraiment été transférés dans un autre État au 19 janvier » explique-t-elle. « Ce mécanisme n'est en outre pas contraignant. » Par ailleurs, le système des hotspots ne fonctionne pas. Seuls trois de ces points d'enregistrements pour les migrants aux frontières extérieures étaient en fonction tout début 2016. « L'Italie et la Grèce ne sont pas très convaincues. Ces deux pays ont peur de devenir responsables des personnes qui ne seraient pas

## FRONTEX : DES MOYENS DÉMULTIPLIÉS POUR QUEL RÉSULTAT ?



Le budget 2016 de l'agence européenne Frontex laisse songeur. Il a presque doublé depuis 2015 passant de 143 300 000 à 254 035 000 euros cette année sans parvenir à freiner l'arrivée de personnes migrantes. Selon l'agence « 395 garde-côtes européens sont actuellement déployés en mer Égée pour aider les autorités grecques à faire face à la pression migratoire sans précédent aux frontières extérieures de la Grèce. »

Mais Frontex se sent dépassée. À tel point que l'OTAN va venir en renfort. L'Alliance Atlantique lance en effet une mission navale en mer Égée contre les réseaux de trafiquants. Actuellement dirigé par le français Fabrice Leggeri, l'agence est opérationnelle depuis le 3 octobre 2005. Sa mission consiste à aider les États membres à contrôler leurs frontières extérieures. L'agence a été très critiquée à l'occasion de la campagne Frontexit lancée à l'initiative du réseau Migreurop et portée par des associations, dont La Cimade, des chercheurs et des membres de la société civile du Nord et du Sud de la Méditerranée. Selon ce réseau de défense des migrants, « Frontex n'est pas un corps de sauvetage en mer, mais une agence de surveillance des frontières ». Les associations accusent Frontex d'être en partie responsable des naufrages répétés en Méditerranée et demandent la suppression de ce dispositif. ■

ENTRETIENS OFPRA

## Un regard citoyen

**La Cimade fait partie des associations habilitées à accompagner les demandeurs d'asile lors des entretiens à l'Ofpra. Une présence associative au cœur de cette étape décisive de la procédure.**

La loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile permet pour la première fois au demandeur d'asile d'être accompagné soit d'un avocat, soit d'un représentant d'association habilitée par le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Cet accompagnement est optionnel et

suivis par l'association. Il ne sera donc pas possible de répondre favorablement à des demandes provenant d'autres structures (centres d'accueil pour demandeurs d'asile, plateformes d'accueil).

### Observer le rôle de chacun

« L'objectif de cette mission, ce n'est pas seulement d'accompagner les personnes mais aussi et surtout d'observer comment les choses se passent » explique Gérard Sadik, responsable de la commission asile de La Cimade. « Il s'agit de contribuer à l'amélioration des conditions d'entretien, en s'assurant par exemple que l'intéressé peut exposer clairement les faits, en vérifiant que les entretiens ne sont pas trop à charge, en observant le rôle de chacun (officier de protection, interprète). En pratique, lorsqu'un tiers assiste à un entretien, il prend des notes et c'est à la fin seulement qu'il peut présenter ses observations. » Pour autant, il ne doit pas en divulguer le contenu à l'extérieur, sauf pour aider le demandeur à formuler un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

les entretiens peuvent être menés en l'absence de ce tiers, ce qui reste le sort réservé à la majorité des demandeurs. L'article L723-6 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda) précise les champs de compétence de l'association ainsi que son indépendance requise « à l'égard des autorités des pays d'origine des demandeurs d'asile ». La Cimade a obtenu son habilitation le 9 octobre 2015. Elle souhaite en priorité apporter un regard citoyen sur ce moment clé de la procédure d'asile au cours duquel le demandeur est interrogé par un officier de protection en présence, si besoin est, d'un interprète. Dans un premier temps, La Cimade assistera, en fonction des disponibilités de ses équipes, aux entretiens des demandeurs d'asile déjà

À ce jour, 22 personnes sont habilitées à assister à l'entretien pour La Cimade, pour la majeure partie en Île-de-France, mais également à Toulouse et à Nice. Une dizaine d'accompagnement ont pu être faits. Ces premières observations permettent de tirer quelques enseignements. « Pour l'instant, les entretiens se passent bien » indique Gérard Sadik. « Globalement, l'entretien mené est de qualité, du côté des demandeurs comme des

officiers. En revanche, les décisions qui suivent sont assez surprenantes et en décalage avec ce qu'on observe à l'entretien. Par exemple, une décision va estimer que la personne a tenu des "propos convenus", alors que ce n'était pas le cas, et que l'officier de protection ne l'a d'ailleurs pas dit au cours de l'entretien, ce qu'il serait censé faire. »

### Une étape décisive

Par ailleurs, si en quelques années, les techniques et les conditions d'entretien semblent s'être nettement améliorées, certains aspects restent problématiques, notamment la cadence. « Un officier de protection fait deux entretiens par demi-journée. Ce rythme est épuisant pour tout le monde : l'officier, l'interprète... et le représentant associatif quand il y en a un » note Gérard Sadik.

Reste qu'il est difficile de tirer des conclusions fiables après quelques mois. « Il faut maintenant intensifier les observations pour que notre analyse s'appuie sur des cas variés. » D'après lui, cela permettrait d'évaluer la réelle importance du récit écrit par rapport à l'entretien. « S'il s'avérait que le récit n'est pas un élément central dans la prise de décision de l'officier de protection, la préparation de l'entretien serait à privilégier dans l'accompagnement des demandeurs. » — Charlotte Sérès

« Les décisions sont assez surprenantes et en décalage avec ce qu'on observe à l'entretien. »

INSTITUT PROTESTANT DE SAVERDUN

## À contre-courant: ici, on prend soin des mineurs isolés étrangers

**En Ariège, le hameau Jeanne Petite, structure de la Fondation Institut Protestant créée en 1839 à Saverdun, est spécialisé depuis 15 ans dans l'accueil des mineurs isolés étrangers (MIE). Son équipe pluridisciplinaire tente de panser les plaies de l'exil afin de permettre à ces enfants déracinés de rebondir pour s'inscrire dans notre société.**



© Célia Bonnin

Âgés de 13 à 21 ans, 58 jeunes dépendants des services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) de différents départements sont adressés à l'Institut Protestant, mandaté pour leur prise en charge. Ils sont accompagnés dans leur apprentissage de la langue, leur formation ainsi que leur régularisation administrative.

Un jeune externe en formation attend le début du service devant le restaurant de Saverdun, janvier 2016.

### Réinstaurer la confiance

Dans le parc du hameau, où s'élèvent des arbres majestueux, quatre pavillons sont destinés aux primo-arrivants, chacun accueillant neuf jeunes, encadrés par quatre éducateurs. « Là on leur laisse le temps de poser leurs bagages », explique Vanze, éducatrice spécialisée. Il s'agit avant tout de tenter de les sécuriser et de réinstaurer la confiance dans leur rapport aux adultes. Dans un premier temps, les cours de français langue étrangère

rythment leur quotidien. « Il est important de leur offrir les mots, sans oublier ceux de leur ressenti », insiste Marie-Christine, leur professeur. En quelque mois, la langue commence à être apprivoisée ; les équipes les épaulent alors pour définir leurs envies et réfléchir à leur orientation. Une convention avec les établissements permet d'éviter que les jeunes ne soient parachutés trop vite dans le système scolaire ; ils n'assistent au début qu'à quelques cours. La plupart se dirigent vers des centres d'apprentissage.

### Tremplin vers l'autonomie

Une fois scolarisés et estimés porteurs de leur projet professionnel, ils sont transférés vers le pavillon 5, jouxtant l'aile administrative, pouvant accueillir seize jeunes et pensé comme un tremplin vers l'autonomie. « Ici, ils font leur vie,

ils nous sollicitent en cas de besoin, explique Vanze, on est aussi là pour réfléchir à l'après, leur donner des principes de réalité ; c'est notre rôle de les aider à aller vers la sortie. » Des temps collectifs demeurent entre les jeunes et les éducateurs. À l'heure du dîner, rires et plaisanteries raisonnent dans la salle à manger. Certains s'installent ensuite un moment devant la télé ou discutent autour d'un thé dans la cuisine, d'autres demandent de l'aide pour leur révision, mais la plupart se rendent dans leur chambre qu'ils partagent à deux ou à trois. Chacun s'approprie son espace en tapissant les murs de ses souvenirs et de ses passions : musique, danse, boxe, autant d'univers qu'ils peuvent nourrir grâce à l'activité socio-culturelle financée par l'Institut. Si les jeunes sont encouragés à tisser des liens à l'extérieur du hameau, durant les vacances, ils partent en groupe camper ou skier, moments de détente qui permettent aussi aux éducateurs d'évaluer leurs besoins.

### Ne pas brûler les étapes

Pour ne pas brûler les étapes, un « sas » peut être envisagé pour certains jeunes avant la vie en appartement. Situé en dehors du hameau, à Beljuel, un foyer est constitué de quatre chambres individuelles et d'une cuisine collective. Les appartements gérés par l'Institut sont eux situés à proximité de leur lieu de formation. Le passage des éducateurs se fait désormais plus rare. Tout au long de leur prise en charge, deux psychologues veillent à ce que chaque transition au sein



© Célia Bonnini

Au sein d'un pavillon, les jeunes créent une cellule presque familiale. Institut Protestant de Saverdun, janvier 2016.

... de ce système évolutif se fasse en douceur. Des réunions hebdomadaires avec les équipes éducatives permettent de croiser les regards sur leur adaptation. « Ils arrivent dans une situation de vulnérabilité, ont éprouvé des ruptures, des séparations, des

nous envelopper puis ses mots se posent sobrement pour dire les dangers des frontières et des traversées en mer. À l'âge de 14 ans, il quitte la Guinée-Conakry et se rend au Sénégal, il passe par le Mali, l'Algérie et l'Espagne avant d'arriver

## Quand la mémoire et les corps sont marqués par les barbelés, il faut inventer et moduler des « détours moins intrusifs ».

conditions de vie précaires, des parcours très douloureux pour certains, explique Laurence. Notre travail, c'est de reconnaître cette injustice et cette violence dans leur vécu, de les aider à y mettre un sens et mettre en place des rencontres. » Pour créer « des ponts entre l'ici et l'ailleurs », les psychologues utilisent le dessin, font appel à des interprètes car « ce bain maternel rassure », échangent autour des différentes cultures à travers les contes. Quand la mémoire et les corps sont marqués par les barbelés, il faut inventer et moduler des « détours moins intrusifs » pour que la relation se mette en place. Ainsi « les balades auprès des arbres centenaires aident à s'ancrer » et l'alcôve chaleureuse sous les toits, qui sert de bureau à Yannick, devient, grâce à ses connaissances en sophrologie, un espace de relaxation. « Je veux raconter mon histoire », nous dit Alseny. Regard empli de sagesse et sourire pudique aux lèvres, il laisse le silence

en France il y a dix mois. « Maintenant ça commence à aller... J'aime apprendre, je découvre plein de choses. »

### La part belle faite à l'insertion

Alseny vit dans un foyer mais peut suivre la formation d'agent de restauration proposée par l'Institut, qui a ouvert un restaurant d'application en 2011. Ses semaines alternent entre cuisine et service en salle, et ses week-ends entre parties de foot et promenade à Toulouse. Également accessible aux personnes extérieures, il existe sur place une autoécole sociale et solidaire depuis 2010. La part belle faite à l'insertion répond à la course contre la montre pour obtenir les régularisations des jeunes, car la prolongation des contrats jeunes majeurs jusqu'à 21 ans est malheureusement exceptionnelle ; pour beaucoup la prise en charge de l'ASE s'arrête à leur majorité. 70 à 80 % des jeunes passés par l'Institut finissent par être dans des situations d'emploi pérenne

et 100 % en situation régulière. Les démarches sont aussi faites pour l'obtention de la nationalité française, censée être de plein droit pour ceux pris en charge par l'ASE avant l'âge de 15 ans. C'est le cas de Jatinder, arrivé à 14 ans. Toujours attentif à ce qui se passe en Inde, son pays d'origine, il s'estime chanceux « car ici on peut changer de vie. Là-bas des enfants travaillent à 11 ans : ce n'est pas normal, un gamin doit aller à l'école. Moi j'ai appris beaucoup de choses et je suis indépendant. » Cela fait plus de deux ans qu'il vit dans l'un des appartements gérés par l'Institut. À 19 ans, l'un de ses rêves est de travailler comme cuisinier sur des bateaux de croisières. « Ils en veulent, ils s'investissent. Ils ont quitté ce qui leur est cher parce qu'ils avaient envie de vivre.



© Célia Bonnini



© Célia Bonnini

Moment de complicité entre Xhilda et Soulemane. Institut Protestant de Saverdun, janvier 2016.

Atelier du vendredi pour les classes de FLE. Institut Protestant de Saverdun, janvier 2016.

Ils sont passés par des choses parfois très difficiles, mais cette envie de vivre, ils l'ont au cœur », admire Simon Sire, directeur général de la Fondation. Les portes restent grandes ouvertes s'ils ont besoin de conseils et les liens perdurent, parfois pendant des années. À l'heure où les MIE sont laissés pour compte et criminalisés, on se prend à rêver que tous bénéficient d'un dispositif d'accueil si riche et humain. — Rime Ateya

## #SOIGNEROUEXPULSER ?

# LA SANTÉ DES PERSONNES ÉTRANGÈRES DEVIENT UNE AFFAIRE DE POLICE

LE PROJET DE LOI RELATIF AU DROIT DES ÉTRANGERS EN FRANCE A ÉTÉ ADOPTÉ DE MANIÈRE DÉFINITIVE LE 18 FÉVRIER 2016 PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE. AU-DELÀ DE LA PREMIÈRE LECTURE EN JUILLET 2015, LE TEXTE N'A PAS CONNU D'ÉVOLUTIONS MAJEURES ET PROTECTRICES POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES. IL ENTÉRINE NOTAMMENT LA MISE À L'ÉCART DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ DU DISPOSITIF DE DROIT AU SÉJOUR POUR RAISONS MÉDICALES.

Il aura fallu attendre plus de quatre ans, après l'arrivée au pouvoir de la gauche, pour que la réforme du Cesda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) se finalise. Quatre ans pendant lesquels les associations ont sans relâche alerté le gouvernement sur les conséquences désastreuses de

### Sous la tutelle de la place Beauvau

Jusqu'à présent lorsque des personnes étrangères gravement malades ne pouvant pas se faire soigner dans leur pays d'origine demandaient un titre de séjour, leur état de santé était évalué par les médecins des Agences régionales de santé (ARS), sous

### Fortes pressions sur les médecins

Les pressions des préfets et du ministère de l'intérieur envers les médecins des ARS étaient déjà très fortes. Les préfets ne se privent plus depuis longtemps de mener des contre-enquêtes médicales afin de s'opposer aux avis des professionnels de santé. Comment imaginer, une fois la santé des étrangers devenue une affaire de police, que ces pratiques disparaissent ?

## Soigner ou expulser, le gouvernement aurait-il fait son choix ?

la politique migratoire inadaptée et injuste menée à l'encontre des personnes étrangères. Depuis plus de dix ans, le droit des étrangers subit un durcissement continu. Alors que cette réforme aurait dû être l'occasion de restaurer les droits des personnes étrangères, la possibilité d'une politique migratoire d'ouverture est enterrée. Certaines mesures vont même plus loin : l'enfermement des enfants en centre de rétention est légalisé dans certaines situations, le bannissement des personnes expulsées se généralise, les possibilités d'accès à la justice sont restreintes, les interpellations à domicile sont rendues possibles et les personnes étrangères sont davantage pénalisées. Et pour les malades étrangers, la mise à l'écart du ministère de la santé est officialisée : ce sont des médecins travaillant pour une agence du ministère de l'intérieur qui évalueront la nécessité de prise en charge médicale.

tutelle du ministère de la santé. Logique implacable : la santé d'une personne ne dépend pas de sa nationalité ou de son statut administratif, aucune raison donc de la traiter différemment des Français. Désormais, avec la nouvelle loi, la donne est bien différente. Avant d'être considérés comme des personnes malades, les malades étrangers seront traités avant tout comme des étrangers : ce seront les médecins de l'Office français de l'immigration et l'intégration (OFII) qui seront consultés. Or, l'OFII est une agence du ministère de l'intérieur, elle œuvre dans la gestion des flux migratoires. Au-delà des affirmations de principe en matière de déontologie médicale, comment garantir effectivement l'indépendance professionnelle de ces médecins ? Qu'en sera-t-il des pressions de la place Beauvau, guidée par une logique de verrouillage du droit au séjour pour soins ?

Sur le terrain, les associations membre de l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) constatent au quotidien des dysfonctionnements. Ils sont encore plus criants lorsqu'il s'agit des personnes en instance d'expulsion. Depuis 2012, par l'intermédiaire de La Cimade présente dans les centres de rétention administrative, l'ODSE alerte régulièrement sur Twitter les ministères de la santé et de l'intérieur des expulsions imminentes de personnes gravement malades. La mobilisation associative et citoyenne permet parfois d'éviter que certaines de ces personnes ne soient renvoyées vers une mort certaine. Désormais, sera-t-il encore utile d'alerter le ministère de la santé ? Le droit au séjour pour raisons médicales répondait à une préoccupation majeure : la sauvegarde de vies humaines. Sa réforme l'éloigne de cette valeur pourtant universelle. Soigner ou expulser, le gouvernement aurait-il fait son choix ? — Rafael Flichman



© Laurent Weyl / Agos / Picturastock

Ne dépassant pas 4 mètres à son sommet, l'île est quasi plate. Une vague puissante suffirait à la rayer de la carte de l'océan Pacifique. Atoll de Funafuti, île de Fongafale, Tuvalu, 2006.

# Réfugiés climatiques en détresse

Il faut d'abord s'entendre sur les mots. Ces « réfugiés » ou « déplacés » sont-ils les victimes d'un climat dérégulé ou d'un environnement dégradé ? Des désordres de la nature ou bien des activités humaines ? L'ONU annonce 250 millions de réfugiés climatiques à l'horizon 2050 et d'après le HCR ce sont près de 26 millions de personnes qui sont déplacées chaque année à cause d'événements météorologiques extrêmes. Mais les estimations alarmistes sont à manier avec prudence, elles attisent les peurs et les préjugés. Les causes sont souvent complexes et entremêlées, et les migrants, qu'ils soient considérés comme économiques, politiques ou climatiques cherchent tous une protection et un refuge. « Ce ne sont pas forcément des nouveaux

migrants » nous rappelle avec justesse le sociologue Antoine Pécoud. « Le migrant climatique est perçu comme abstrait, loin et hypothétique, alors qu'en fait tout est lié » précise pour sa part la chercheuse Christel Cournil.

Si la Convention de Genève n'est pas adaptée à la protection des déplacés environnementaux, faut-il se mettre d'accord sur un nouveau statut ? Mais le climat actuel est-il propice à la signature d'un nouveau texte protecteur pour les migrants ? Pour Fernanda de Sallès Cavedon Capdeville, avocate, et Emnet Gebre, universitaire, réunies pour notre débat, ce défi rappelle celui auquel sont confrontées les migrations en tous genres : accompagner au mieux ces déplacés tout en s'attaquant aux causes.





# Déplacés environnementaux : une nouvelle forme d'exil ?

Les migrations liées à des causes environnementales sont de plus en plus désignées comme un défi pour les années à venir. Entre les réalités plurielles de ce phénomène et les intérêts divergents des acteurs, quels enjeux se dessinent autour de l'émergence de cette nouvelle catégorie ?



© Cédric Fairmail / Argos / Picturastank

« À l'échelle de l'histoire de l'humanité, les hommes se sont toujours plus ou moins déplacés pour des motifs environnementaux. L'intérêt pour ces mobilités est né avec la prise de conscience de la dégradation de l'environnement » rappelle Christel Cournil, maître de conférences en droit public à l'Université Paris 13.

Depuis une trentaine d'années, la communauté scientifique essaie d'évaluer si les impacts sur la planète ont des effets sur les sociétés humaines. Les populations déplacées fuiraient pour 55 % d'entre elles les

Avec l'affaiblissement de la mousson, le lac Tchad a perdu 80 % de sa superficie en 40 ans. Près de Bol, Tchad, 2005.

inondations, 29 % les tempêtes et 14 % les séismes. Cependant, d'autres phénomènes sont plus lents, moins visibles et quantifiables, ils sont tout autant dévastateurs. L'assèchement du lac Tchad, qui constitue la quatrième réserve d'eau douce d'Afrique, prive parfois le Nigéria ou le Niger d'accès à l'eau et risque de disparaître progressivement.

**Les déplacements se font d'abord à l'intérieur des pays les plus vulnérables au changement climatique.**

Ces problématiques touchent également les pays développés, à l'instar des risques de tremblements de terre menaçant l'Italie ou la montée du Danube, qui inquiète la plupart des États des Balkans, où les premiers à en souffrir sont les Roms, vivant dans des conditions précaires et délaissés par les pouvoirs publics.

Face à ce phénomène, les populations les plus pauvres sont en effet les premières victimes. Si on les observe à toutes les échelles, ces inégalités économiques sont particulièrement criantes au niveau mondial. Les États dits du sud sont bien plus démunis. Le Bangladesh, soumis à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations, sécheresses, cyclones et érosions est particulièrement vulnérable au changement climatique. Et la migration est l'une des stratégies de survie pour sa population. Tandis qu'aux Pays-Bas, où plus de 60 % de la population vit sous le niveau de la mer, des villes résilientes se construisent et la population s'adapte face à la hausse du niveau de la mer.



© Éléonore Henry De Frahan / Argos / Picturastank

**Des scénarios parfois alarmistes**

À l'horizon 2050, l'ONU prévoit 250 millions de réfugiés environnementaux dans le monde. Ces projections doivent toutefois être considérées avec prudence, car elles reposent sur des calculs comportant beaucoup d'inconnues. « Tout dépend de la manière dont on construit notre méthode de recherche de données. Selon le choix de considérer uniquement les déplacements climatiques ou l'ensemble des déplacés environnementaux, en incluant donc les victimes de catastrophes naturelles et d'accidents industriels, on peut atteindre des chiffres très hauts » commente Christel Cournil. Les chiffres sont en effet extrêmement variables, certains acteurs avançant celui d'un milliard. « La scénarisation des mouvements de populations est difficile à faire, d'autant plus qu'elle est couplée avec les évolutions du climat. On ne peut savoir ce qu'il en sera des stratégies d'adaptation, ni quel impact cela aura sur la migration. »

**Les corrélations existent entre le changement climatique et certains conflits, comme au Nigéria ou en Syrie.**

Par ailleurs, le sujet des migrations cristallisant préjugés et fantasmes, il est nécessaire d'être vigilant quand l'accent est mis sur les scénarios les plus alarmistes. Moins palpable que les réfugiés sous le feu médiatique, il n'en reste pas moins que cette nouvelle figure de migrant est d'ores et déjà récupérée et ces chiffres, hasardeux, brandis à des fins politiques. « Il y a une instrumentalisation du discours par l'extrême droite, mais pas uniquement. Le terme de réfugié ou de migrant climatique est utilisé pour

Tempêtes de sable et érosion des sols condamnant des éleveurs à laisser leur troupeau et des cultivateurs à quitter leur terre. Longbooshan, Chine, 2007.

parler d'invasion en Europe ou en France » observe Christel Cournil. Or, contrairement aux idées reçues, les déplacements se font d'abord à l'intérieur des pays les plus vulnérables au changement climatique, principalement en Asie et en Afrique subsaharienne. Les populations se déplacent souvent d'une région à une autre, de la campagne vers la ville. Et ces mobilités sont temporaires, circulaires, ou pérennes. Pour comprendre ces dynamiques, il faut notamment tenir compte du facteur économique. « Dans les pays concernés, les classes moyennes vivant dans les villes sont moins touchées que les plus pauvres, qui vivent de l'agriculture par exemple » précise Antoine Pécoud, professeur de sociologie à l'Université Paris 13. « Cela affecte les plus fragiles, ceux qui n'ont pas les ressources financières ou les réseaux pour partir au loin. »

**Assumer les migrations**

L'impact des changements climatiques sur la mobilité des personnes est progressivement pris en compte par la communauté internationale, mais cela reste marginal. Les négociations climatiques comportent trois piliers que nous détaille Christel Cournil : « l'atténuation, comprendre les objectifs de réduction des gaz à effets de serre pour ralentir le changement climatique ; l'adaptation, où les réflexions portent sur ce qui peut être fait en terme d'adaptation des populations : les encourager, les anticiper, les accompagner ; et enfin les pertes et préjudices, sous-entendu comment faire pour que les États les plus touchés obtiennent des compensations ». Lors de la COP 21, des discussions ont eu lieu pour la première fois autour d'un mécanisme d'accueil. « Bien que cela n'ait pas abouti et que l'accord de Paris soit loin d'être ...





© Guillaume Collanges / Argos / Picturertank

♦♦♦ satisfaisant, estime-t-elle, il a été acté l'idée qu'il y a des pertes et préjudices dus au changement climatique, que les mobilités humaines sont des pertes et préjudices qu'il faudra compenser, ce qui est déjà un pas. »

Les discours dominants concernant l'adaptation font, eux, écho au versant du débat sur les migrations qui considère ces dernières comme « le symptôme d'un échec, avec une logique qui consiste à aider les pays concernés à s'adapter à cette nouvelle donne plutôt qu'à aider les migrants » observe Antoine Pécoud. L'alternative consistant à assumer les mouvements de population n'est pas en vue, on s'oriente parfois vers des préconisations au niveau local, avec pour

objectif que les continents et les régions s'occupent des déplacés environnementaux à leur niveau.

#### Des motifs entremêlés

Au-delà de la cause environnementale entrent en jeu des questions locales, des logiques de conflits ou encore de sécurité alimentaire. Certes, pour des phénomènes aussi frappants que ceux touchant les « États nations insulaires qui ont plusieurs fois par an les pieds dans l'eau et qui vont être amenés à disparaître », la causalité climatique est établie précise Christel Cournil. Cependant, le plus souvent, « ce sont des motifs interdépendants et il n'est pas évident d'évaluer le motif environnemental. En Afrique de

La barrière de corail fonctionne comme une digue naturelle en cassant les vagues, sa disparition serait fatale. Maldives, 2005.

Quartier du Lower Ninth Ward détruit par l'ouragan Katrina. Nouvelle Orléans, États-Unis, 2005.

## La terminologie en question

Les réfugiés environnementaux sont définis pour la première fois, en 1985 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, comme des « personnes forcées de quitter leurs habitations traditionnelles d'une façon temporaire ou permanente à cause d'une dégradation nette de leur environnement (naturelle ou humaine) qui bouleverse gravement leur cadre de vie et qui déséquilibre sérieusement leur qualité de vie ».

Non cantonnée aux conséquences du réchauffement climatique, cette définition renvoie à des phénomènes pluriels : des dégradations environnementales (désertification, déforestation, accidents industriels) aux catastrophes naturelles (cyclones,

tornades, tremblements de terre, éruptions volcaniques, inondations et feux de forêt) mais également les travaux d'aménagement, pouvant conduire à la disparition de villages entiers.

Le débat se noue autour du mot « réfugié », entre ceux voulant mettre en exergue la violence de l'exil, et ceux l'estimant trop connoté juridiquement. Terme évoquant par ailleurs un franchissement de frontières alors que la majorité des mobilités sont internes. Plus neutre, « déplacé » nommerait avec plus de justesse les différentes mobilités, quant à « migrants » il peut être compris comme plus englobant. — R. A.

l'Ouest, au niveau de la bande tchadienne, les déplacements sont liés à des causes extrêmement complexes, avec des enjeux politiques et économiques ». De même, les corrélations existant entre le changement climatique et certains conflits, comme au Nigéria ou encore en Syrie, invitent à saisir les exodes des personnes dans leur globalité. Christel Cournil poursuit son analyse : « Cela intéresse peu, de manière générale, contrairement au migrant de Calais,



© Cédric Faimali / Argos / Picturertank

beaucoup plus visible en ce moment alors que le migrant climatique est perçu comme abstrait, il n'est pas incarné mais est perçu comme loin et hypothétique, alors qu'en fait tout est lié. »

Étant donnée la complexité de démêler les causes de départ pour isoler le motif environnemental, on entrevoit les difficultés qui se profilent pour les personnes cherchant refuge. Sur le plan collectif, il peut y avoir des pistes bien que les obstacles soient loin d'être levés. Pour différentes îles du Pacifique, Tuvalu, les îles Kiribati mais aussi le Tonga par exemple, le programme Pacific Access Category définit un quota de migrants pouvant se rendre en Nouvelle-Zélande. Les critères ne concernent pour l'instant que les migrations de travail ou d'étude, mais ce système pourrait éventuellement servir de base pour accueillir des migrations liées au climat. S'il l'on envisage la création d'un statut reposant sur une procédure individuelle, les difficultés auxquelles sont actuellement confrontés les demandeurs d'asile, seront pour cette nouvelle catégorie démultipliées. Pour les phénomènes plus lents, telle la désertification, comment se fera la preuve ? Qui plus est, la catégorisation implique un risque de hiérarchisation. « Il est très dangereux de faire des catégories, puisqu'on va en privilégier une au détriment d'une autre. Ce ne sont pas forcément des nouveaux migrants, l'impact du climat se manifeste indirectement par le biais de facteurs économiques, de facteurs sécuritaires, dans les guerres, la rareté des terres agricoles. Les États occidentaux et le droit international ne répondent pas bien à ces situations-là. Il faut revoir les politiques d'immigration de manière globale et être capable d'accueillir les personnes, qu'elles migrent pour des raisons économiques, politiques ou climatiques » souligne Antoine Pécoud. — Rime Ateya



POINT DE VUE

## Pour une justice climatique

L'état d'urgence climatique est un fait. La planète s'est déjà réchauffée de près d'1°C par rapport aux températures préindustrielles et les conséquences sont visibles : sécheresses à répétition, pluies et inondations imprévisibles, tempêtes de plus en plus intenses, acidification des océans et montée du niveau de la mer dans des zones du monde déjà fragilisées. Ces conséquences entraînent la destruction ou la diminution des récoltes vivrières et l'insécurité alimentaire, la salinisation des nappes d'eau potable et le stress hydrique, la destruction des lieux de vie et la fragmentation des communautés. Selon les chiffres de l'UNHCR, près de 26 millions de personnes sont déplacées chaque année à cause d'événements météorologiques extrêmes. Or, trois quarts de ces événements sont aujourd'hui liés aux changements climatiques.

Tous les continents sont affectés mais les populations qui se trouvent aux premières lignes sont toujours les plus démunies pour y faire face : les petits agriculteurs en Syrie et au Bangladesh, les éleveurs nomades autour du Lac Tchad, les pêcheurs aux Philippines, les populations insulaires qui voient leur survie-même menacée, les quartiers les plus pauvres de la Nouvelle Orléans aux États-Unis. La crise climatique vient accentuer des crises existantes. Elle frappe le plus durement les populations qui vivent déjà un climat d'instabilité sociale et économique, de misère et de précarité. Dans de trop nombreux cas, les impacts du changement climatique sont la goutte d'eau de trop, celle qui force à l'exode. Il est impératif que la communauté internationale se saisisse de cet enjeu migratoire inédit, agisse pour le prévenir quand c'est possible et l'accompagne là où il est inéluctable.

Face à ce défi massif, quelles solutions ont été apportées par l'accord de Paris de décembre 2015 – premier accord mondial pour lutter contre les changements climatiques ? Malheureusement, aucune réponse satisfaisante n'est en mesure de protéger les populations d'un exode forcé. Premièrement, l'accord de Paris évoque une seule fois le phénomène des déplacés climatiques en demandant à différents organes de la Convention d'étudier comment le minimiser ou l'éviter. C'est une première étape mais celle-ci est très loin d'accorder un statut juridique aux déplacés, de reconnaître l'ampleur du phénomène et d'y répondre. Deuxièmement, si l'accord de Paris propose un cadre, il laisse les États libres de se fixer leurs objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre – or aujourd'hui, agrégés, les plans climat des pays nous placent sur une trajectoire de réchauffement plus proche de 3°C que du seuil de 1,5°C – seuil au-delà duquel des États insulaires entiers pourraient être amenés à disparaître. Troisièmement, l'accord de Paris ne garantit pas de soutien financier prévisible et suffisant pour appuyer les politiques et mesures qui permettront aux pays les plus démunis de se protéger lors des événements extrêmes (systèmes assurantiels adaptés, filets de sécurité sociale, systèmes d'alerte précoces, etc.).

S'il n'est pas trop tard, tout reste à faire et sans attendre. Il va falloir sérieusement accélérer la transition énergétique et aller bien plus loin que l'accord de Paris, créer de nouvelles sources de financements, indépendantes de la bonne ou mauvaise volonté des gouvernements, mettre en place des mécanismes pour protéger juridiquement les victimes et pénaliser ceux qui sont responsables de cette crise. Sans cela, le principe de justice climatique inscrit dans l'accord de Paris et l'accord lui-même resteront vides de sens. —

ALIX MAZOUNIE | RESPONSABLE DES POLITIQUES INTERNATIONALES AU RÉSEAU ACTION CLIMAT.



# Bangladesh: le grand débordement



Chaque année, la digue principale destinée à protéger la région des hautes marées est construite un peu plus haut. Satkhira, 2005.

Ce plat pays, le Bangladesh, est confiné dans un delta à la confluence du Gange et du Brahmapoutre. Il concentre les laboratoires des migrations causées par le réchauffement climatique et ses conséquences : déplacements massifs de populations et tentatives d'adaptation. L'élévation du niveau de la mer entraîne la salinisation et la stérilisation des sols. Ce reportage photo de Laurent Weyl du collectif Argos nous conduit dans le sud-ouest du pays où les populations sont déjà affectées. La pression au départ se fait de plus en plus forte et nombreux sont ceux qui choisissent déjà de s'entasser à Dhaka.



La salinisation des sols liée à l'élévation du niveau de la mer a commencé à polluer les nappes phréatiques. Les femmes, à qui cette tâche est traditionnellement dévolue, doivent donc aller de plus en plus loin pour trouver de l'eau potable. Pankhali, 2005.



Chassés par les conséquences du réchauffement climatique, des centaines de milliers de migrants gagnent chaque année la mégapole. Mais la ville est aussi menacée par l'action conjointe de la montée des eaux et du dérèglement du régime de la mousson. Dhaka, 2005.



Journalières s'appêtant à descendre dans un étang destiné à l'élevage de crevettes. La salinisation des terres par l'élévation du niveau de la mer a conduit au remplacement du riz par les crevettes, activité qui nécessite beaucoup moins de main-d'œuvre. Pankhali, 2005.

Par peur du tigre, Hamid a cessé d'être pêcheur dans les Sunderbans. Depuis un mois, il est conducteur de rickshaw. Dhaka, 2005.



Après le marché, des femmes récupèrent des crevettes avariées. Dans cette région, l'élévation du niveau de la mer, en stérilisant les sols, a progressivement fait disparaître la riziculture traditionnelle, très consommatrice en main d'œuvre et précarisée toute une frange de la population. Munshiganj, 2005.

## EN SAVOIR PLUS



Collectif Argos, Réfugiés climatiques, éditions Carré, 2010.

[www.collectifargos.com](http://www.collectifargos.com)



# Un combat pour les Tuvalu

Gilliane Le Gallic est allée aux îles Tuvalu constater la réalité des catastrophes annoncées et ses conséquences : la submersion des territoires et l'exil des populations. Elle en témoigne par des documentaires et des publications. Elle agit là-bas et ici.



la construction des maisons en dur, d'importants prélèvements de sable ont été effectués dans les lagons.

### Sensibiliser ici

Pour avoir participé au début des années 1990 à l'organisation d'un « jour pour la terre », Gilliane Le Gallic, militante pour l'avenir de la planète, ne peut se résoudre à assister au naufrage de ce territoire. « *Ce qui se prépare à Tuvalu risque de nous arriver si on ne fait rien, affirme-t-elle. C'est un bon exemple pour sensibiliser sur les conséquences des dérèglements climatiques.* » Sur place, un

*« Ce qui se prépare à Tuvalu risque de nous arriver si on ne fait rien. »*

plan d'actions *small is beautiful* est l'occasion d'expérimenter diverses initiatives qui pourront servir de micro-modèles reproductibles. Avec le soutien des autorités publiques, sont installées des unités de biogaz à partir de la récupération de déchets organiques et de biodiesel avec de l'huile de coco. Créée en 2005, l'association Alofa Tuvalu, composée de personnalités locales et de soutiens extérieurs, se charge des actions d'information et de sensibilisation, notamment auprès des enfants. Dans *À l'eau, la Terre*, une bande dessinée didactique, un portrait croisé des modes de vie et des comportements stigmatise les gaspillages d'ici et de l'autre côté des océans pour mettre en valeur les « petits gestes quotidiens » qui permettront d'en limiter les conséquences. Dans le même esprit, l'association a édité *Le biogaz pour les nazes* et plus récemment *Manga climat* avec le soutien de la Maison des ensembles à Paris et du Conseil régional d'Île-de-France. Depuis quelque temps, l'association a recentré son action sur la France et les établissements scolaires. « *Avec la distance, il n'est pas forcément aisé de maintenir la mobilisation. C'est aussi ici qu'il faut agir* », avoue sa présidente.

### Victimes de la montée des eaux

Pour l'heure, sous l'effet de la croissance démographique, les îles Tuvalu se trouvent confrontées à l'exil d'une partie de la population tentée de rejoindre la Nouvelle-Zélande pour les études ou le travail. Avec la crainte que ce mouvement migratoire limité ne soit amplifié par l'exode forcée de réfugiés victimes de la montée des eaux. Une échéance jugée inéluctable aujourd'hui encore. — *Michel Delberghe*

**C**est une poignée de cailloux au cœur du Pacifique. Un archipel de neuf îles et d'atolls éloignés les uns des autres de 100 km, jusqu'à trois jours de bateau. Indépendants depuis 1978, les Tuvalu, un des trois plus petits États du monde, 26 km carrés, peuplé de 11 000 habitants, pourrait bien disparaître d'ici à la fin du siècle sous la pression de marées et de tempêtes de plus en plus fréquentes jusqu'à la submersion progressive par la montée des eaux de l'océan.

*Tatua Pese, ancien responsable de la Croix Rouge tuvaluenne, Tafue Lusama, pasteur et l'un des fondateurs du Réseau Action Climat tuvalu, avec Gilliane Le Gallic devant l'aéroport de Tuvalu, 2012.*

### Symptômes inquiétants

Journaliste et réalisatrice de documentaire, Gilliane Le Gallic préférerait croire que ce scénario d'une catastrophe annoncée par les météorologues relève de la fiction. Au début des années 2000, elle découvre cette « petite nation » perdue au milieu des flots. Son film *Nuages au paradis*, qui a fait le tour du monde en 2003, illustre les symptômes des dérèglements provoqués par le réchauffement climatique dans cette partie du Pacifique. Depuis, l'érosion de la côte, balayée par les vagues et des vents violents qui font chuter les arbres, s'est aggravée. Phénomène récurrent, les remontées d'eau salée dans les marais rendent impropres les modestes ressources en eau douce comme les terrains de cultures traditionnelles. L'équipement de ce territoire fragile a amplifié les déséquilibres naturels. La réalisation des pistes de l'aéroport a causé des dégâts à la barrière de corail. Pour

# Réfugiés climatiques : quelle protection, quel statut ?

**Réfugiés climatiques, déplacés environnementaux : les appellations divergent, mais le phénomène reste le même. Est-il possible d'isoler ce phénomène dans les parcours migratoires ? Quels instruments juridiques permettent de protéger ces personnes ? Faut-il créer un statut spécifique pour les déplacés environnementaux ou utiliser les outils existants ? Débat entre Emnet Gebre, doctorante à l'Université Toulouse 1 Capitole et de Fernanda de Salles Cavedon Capdeville, avocate, consultante en droit de l'environnement, membre du Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) et du Réseau Sud-américain pour les migrations environnementales (RESAMA).**

### Dominique Chivot : Quelles sont les difficultés et les perspectives d'un cadre juridique international pour les déplacés environnementaux ?

**Fernanda de Salles Cavedon Capdeville :** La première difficulté est d'établir des critères clairs pour définir qui est concerné, afin de ne pas laisser de côté certaines catégories, surtout les personnes déplacées pour des causes environnementales autres que le changement climatique. La plupart des propositions de réglementation internationale concernent le changement climatique, car il est difficile de faire accepter aux États la prise en compte des conséquences de grands projets dans lesquels ils sont impliqués, comme les barrages.

**Emnet Gebre :** Si la faute est imputable à la nature, ou, s'il s'agit d'une catastrophe provoquée par l'homme, on peut identifier le responsable. Mais pour le changement climatique, la responsabilité est hybride : les manifestations sont naturelles, mais d'origine anthropique. C'est cette dualité qui est la source de tous les problèmes. Sur le plan juridique, il n'y a presque rien à faire, dans la mesure où le lien de causalité entre les dommages subis et des émissions spécifiques est difficile à prouver.



*Autrefois, 4<sup>e</sup> plan d'eau douce d'Afrique, le lac Tchad n'est désormais qu'un marécage que l'on peut traverser à pied. Tchad, 2005.*

**F. S. C. C. :** Il faut exiger d'un accord international qu'il s'applique aux déplacés internes comme inter étatiques. Pour les déplacés internes, qui sont les plus nombreux, nous n'avons que les Principes directeurs de l'ONU relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, mais ce ne sont pas des principes contraignants. De plus, comme les causes des déplacements forcés sont complexes et imbriquées, on risque de ne pas reconnaître les causes environnementales et de considérer ces migrations comme économiques par exemple. La création d'un statut juridique

spécifique doit empêcher que ce soit les causes les plus visibles (économique, politique, guerre, etc.) qui prennent le dessus.

**E. G. :** Il faut procéder avec une grande prudence parce que, étant donné la très grande diversité des situations, les réponses apportées à chaque sous-catégorie, ainsi que les responsabilités, ne sont pas les mêmes. Pour le climat, la responsabilité revient aux plus grands pollueurs de la planète. Derrière cette question de responsabilité, il y a celle du financement. Est-ce que ce sera aux responsables de financer les programmes de protection et d'assistance ? ...



... **D. C. : Puisque la Convention de Genève concerne les réfugiés « classiques » et n'est donc pas adaptée, que faut-il faire pour protéger ces déplacés ?**

**F. S. C. C. :** Le besoin d'un statut, ainsi que d'une gouvernance internationale des migrations environnementales est évident.

**E. G. :** Il faut choisir entre un amendement des textes existants et l'adoption d'un nouveau texte, sachant que toucher à la Convention de Genève risque de remettre en cause des protections existantes.

**F. S. C. C. :** Une des pistes est l'attribution du statut de réfugiés au titre de la Convention de Genève par extension de la définition des réfugiés. Mais cette solution est risquée et les organisations de l'ONU ont émis un avis défavorable: dans le contexte international actuel, il y a un risque de générer un affaiblissement du système si on le rediscute. Avis partagé par le ministère des affaires étrangères français: « toute initiative visant à réviser cette définition présente le risque dans le climat actuel d'aboutir à un abaissement des normes de protection ». C'est aussi le nombre qui pose problème car il va y avoir beaucoup plus de déplacés environnementaux qu'il n'y a actuellement de réfugiés « classiques ». De plus, le cadre juridique actuel est centré sur les individus, alors qu'on a besoin de considérer des groupes et des populations entières. Enfin, un cadre juridique international ne s'applique pas aux déplacés internes. Or, ce sont les plus nombreux.

**E. G. :** Il y a une possibilité d'amendement ou d'ajout d'un protocole à la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques. Mais cette éventualité risque d'exclure plusieurs catégories de déplacés environnementaux, comme les victimes de catastrophes naturelles dont la cause n'est pas climatique.

**F. S. C. C. :** Dans le cadre juridique du changement

climatique, le problème est aussi que les migrations sont perçues comme un échec des politiques d'atténuation, et non comme une modalité d'adaptation. C'est un point sur lequel nous, spécialistes, avons émis des réserves, car nous souhaitons que les migrations soient considérées comme une mesure d'adaptation, afin qu'elles aient lieu de façon planifiée, avec des garanties de sécurité, de dignité.



Fernanda de Salles Cavendon Capdeville

**E. G. :** Dans le cas de l'adoption d'un nouveau texte, s'il est de nature contraignante, il nécessite la signature et la ratification par les États membres. C'est un travail titanesque. D'où la nécessité d'envisager un cadre plus souple: un texte qui pourrait être adopté soit par consensus soit par vote et qui n'aurait pas une valeur juridique contraignante. Ce qu'on appelle *soft law*, un « droit mou » qui consacre des droits sans être obligatoire. Il me paraît plus sage d'envisager dans l'immédiat cette méthode souple en adoptant plus tard une solution plus contraignante.

**D. C. : Le choix est-il entre agir pas à pas ou exiger tout de suite ?**

**E. G. :** Au départ je pensais qu'il fallait des outils juridiques très forts et contraignants dès le début, mais j'ai dû revoir mes ambitions à la baisse pour trouver une solution plus souple, privilégiant le contenu à la forme. Il me semble que les États sont plus ouverts à cette méthode.

**D. C. : Quelles sont les pistes de « droit mou » ?**

**F. S. C. C. :** L'agenda Nansen d'octobre 2015 a été adopté par 110 pays. Il correspond à cette solution souple. Né d'une initiative des gouvernements suisse et norvégien, il repose sur un travail de plusieurs années, à partir de consultations régionales et subrégionales, notamment dans les régions les plus affectées. Si la possibilité d'un accord juridique obligatoire au niveau international y est mentionnée, ce sont des recommandations qui ont été préférées, pour permettre des adaptations selon les normes propres à chaque pays ou région. La mise en œuvre de cet agenda est très difficile et reste floue. Idem pour les négociations sur le climat. Dans le texte de l'accord signé fin 2015 à Paris figurent la mention des droits des migrants et la création d'un groupe de travail pour développer des recommandations sur les déplacements provoqués par le changement climatique, ce qui démontre un certain consensus. Les grands pollueurs, comme la Chine ou les États-Unis, ont formellement reconnu le lien entre migrations et changement climatique et le besoin de prendre des mesures. Mais ils n'ont pas voulu aller plus loin, la création d'un organisme spécifique a disparu du texte final, seul a été créé un groupe de travail. Mais

Si on reste dans « le droit mou » il est très difficile d'arriver à un résultat.

on ne sait pas comment il va travailler, quel délai il a pour formuler des recommandations, ni comment ces recommandations seront mises en œuvre et avec quel financement. Si on reste dans « le droit mou » il est très difficile d'arriver à un résultat. Des accords régionaux ou bilatéraux, peuvent être intéressants parce que mieux adaptés au contexte culturel, sociologique, politique, etc. Le point faible, outre les inégalités probables entre régions, c'est le risque que seuls les pays en développement où se passent les catastrophes soient impliqués, alors que les grands responsables

resteraient en dehors, sans aucune obligation. Cette solution n'exclut donc pas la nécessité d'un cadre juridique international contraignant. C'est pourquoi je pense qu'il faut maintenant avancer vers une convention comme le projet de Convention sur le statut international des déplacés environnementaux.

**D. C. : Qu'est-ce que ce projet de Convention élaboré à Limoges ?**

**F. S. C. C. :** C'est un texte juridique complet, dont le principal avantage est la reconnaissance du statut de déplacé environnemental en proposant les moyens institutionnels et financiers pour attribuer ce statut. Il concerne les déplacés internes et externes, les groupes et les individus, pour tous les déplacements temporaires ou définitifs, puisque le statut peut être attribué à des familles ou des communautés entières dans des procédures collectives. Il prévoit la création d'une Agence mondiale pour les déplacements environnementaux, d'une Haute autorité, et de commissions nationales: la demande du statut se ferait dans le pays d'arrivée, la décision relevant de la commission nationale, avec une possibilité de recours auprès de la Haute autorité. Le texte prévoit aussi un fonds de financement, ainsi que des droits spécifiques pour les déplacés externes, notamment autour de la question de la nationalité et même des droits concernant les populations en risque de déplacement: droits à l'information, à la participation aux décisions, afin de mener des délocalisations de façon planifiée et avec leur consentement auprès des populations en situation de risque, sans violations des droits de l'homme. Sont également affirmés le droit de se déplacer et le principe de non refoulement.

**D. C. : Que peut-on faire en attendant l'adoption d'une convention internationale ?**

**F. S. C. C. :** S'ils le veulent, les pays peuvent commencer à organiser des mesures d'accueil. Des initiatives ont déjà été prises

au niveau régional comme la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées, qui s'applique aux déplacés internes dans le contexte africain ou comme, en Amérique, la déclaration et le cadre d'action Brésil 2014, dans le contexte des 30 ans de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, qui reconnaît

Pour le changement climatique, la responsabilité est hybride.

les défis liés aux catastrophes climatiques et aux déplacements. Il y a des initiatives de pays comme Cuba, le Venezuela, l'Argentine pour inclure dans leurs politiques migratoires des mesures d'accueil des déplacés environnementaux. Et dès 2012, la Bolivie a intégré dans sa loi sur les migrations la définition du migrant climatique et des mesures dédiées.



Emnet Gebre

**E. G. :** La mise en place d'une institution qui serait chargée de la prise en charge et de la protection des personnes déplacées peut très bien se faire avant la ratification d'une convention, de même que le HCR a été mis en place avant la Convention de Genève. **Débat animé par Dominique Chivot, retranscrit par Françoise Ballanger**



*Mobilité humaine et environnement, Du global au local*, sous la direction de Christel Cournil, Chloé Vlassopoulos, Éditions Quæ, 2015.



Christel Cournil, Benoît Mayer, *Les migrations environnementales, Enjeux et gouvernance*, Presses de Sciences Po, 2014.



François Gemenne, *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, 2009.



François Gemenne, Alexandre Magnan, Laurence Tubiana, *Anticiper pour s'adapter, Le nouvel enjeu du changement climatique*, Pearson, 2010.



« Migrations et environnement », *Hommes et migrations*, n°1284, mars-avril 2010.



« Quel statut pour les réfugiés environnementaux ? », *Actes de la journée d'étude du Gisti*, juin 2008.



Le site du collectif Argos (rédacteurs et photographes) [www.collectifargos.com](http://www.collectifargos.com)



Le projet de Convention relative au statut international des déplacés environnementaux sur le site du CIDCE [www.cidce.org](http://www.cidce.org)



Le 5<sup>e</sup> rapport du GIEC sur les changements climatiques décrypté par le Réseau Action Climat [www.leclimatchange.fr](http://www.leclimatchange.fr)

Bibliographie thématique « Réfugiés environnementaux ? » [www.reseau-terra.eu](http://www.reseau-terra.eu)

# Sahara occidental, l'histoire d'un peuple oublié

**Le récit de Talebuya, demandeur d'asile Sahraoui de Bordeaux, nous entraîne dans l'histoire de ce peuple de nomades du désert, malmené entre la colonisation par l'Espagne et l'occupation par le Maroc. Des camps du sud de l'Algérie à ceux du pont de Saint Jean sur la rive droite de la Garonne, il nous conduit jusqu'à un squat dans une usine désaffectée.**



© Philippe Dufour

Talebuya est né dans les camps de réfugiés Sahraouis au sud de l'Algérie, près de Tindouf. Comme beaucoup de sa génération, ses parents ont été obligés d'abandonner leurs terres du Sahara occidental à cause de l'occupation marocaine. « Nos camps de réfugiés ne sont pas comme ceux que le monde connaît, les nôtres sont permanents, nous y grandissons. » Il suit l'enseignement primaire dans les camps, puis va au collège, au lycée et à l'université en Algérie. Talebuya obtient une licence en géopolitique de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Il décroche ensuite un Master en Islam politique.

À la fin de ses études, il rentre dans les camps, où il commence à travailler dans un domaine très sensible, mêlant politique, sécurité et lutte contre le terrorisme ; la situation (qu'il ne souhaite pas détailler ici pour des raisons de sécurité) présente des risques pour lui. Il décide donc de partir pour la France, « le pays le plus sûr qui puisse te protéger ».

## Le destin des Sahraouis bascule

Le territoire de ce peuple de nomades du désert devient colonie espagnole en 1884. En 1965, l'ONU exige la décolonisation du Sahara occidental. Quelques années plus tard, en

*Le squat des demandeurs d'asile Sahraoui dans une usine désaffectée, Bordeaux, novembre 2015.*

1973, la résistance s'organise et le Front Polisario est créé. En 1975, le destin des Sahraouis bascule. L'ONU recommande à l'Espagne de se retirer et d'accorder l'indépendance au peuple. Peu après, la Cour internationale de justice rejette les revendications du Maroc sur le territoire et recommande la tenue d'un référendum pour assurer le droit à l'auto-détermination. En novembre 1975, la guerre

*« Nos camps de réfugiés ne sont pas comme ceux que le monde connaît, les nôtres sont permanents, nous y grandissons. »*

éclate. Le roi du Maroc Hassan II envoie 350 000 colons au Sahara occidental ainsi que des troupes armées pour « la Marche Verte ». Plus de 100 000 Sahraouis s'enfuient vers l'Algérie, dans des camps de réfugiés. Le Maroc et la Mauritanie se partagent alors le pays et combattent le Front Polisario, avec l'aide des États-Unis, de la France et de l'Espagne. Le 27 février 1976, le Front Polisario proclame la République arabe sahraouie démocratique, que la communauté internationale ne reconnaît toujours pas aujourd'hui. En 1979, la Mauritanie se retire, laissant le Maroc occuper l'ensemble du territoire. Hassan II fait

construire un mur de sables, le « mur de la honte », long aujourd'hui de 2720 kilomètres : à l'ouest, les territoires occupés, riches en matières premières ; à l'est, la part de désert conquise par le Front Polisario, dénuée de richesses naturelles et jonchée de mines antipersonnel.

En 1991, l'ONU crée la MINURSO (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental). Après plusieurs tentatives, le projet de référendum est gelé et aucune solution ne semble voir le jour.



© Philippe Dufour

*Talebuya, demandeur d'asile Sahraoui, Bordeaux, février 2016.*

Depuis maintenant plus de 40 ans, plus de 100 000 Sahraouis vivent dans des camps de réfugiés en Algérie. Le Maroc refuse toujours toute discussion sur le statut du Sahara occidental. L'Europe, qui entretient des liens économiques étroits avec le Maroc, ne semble pas prête à intervenir en faveur d'une solution durable.

## D'un camp à un autre

Les camps sahraouis sont devenus des espaces d'exception qui perdurent. C'est la raison pour laquelle de nombreux jeunes hommes quittent les camps pour venir en Europe, en quête d'un avenir meilleur.

Talebuya est l'un d'eux. Pour quitter Tindouf, il choisit la route la plus compliquée possible afin d'assurer sa sécurité et être sûr d'arriver en France. Des trafiquants l'emmènent à Adrad, au sud de l'Algérie, puis en Libye, où il passe une vingtaine de jours. De là, il ...



## NE RESTONS PAS DE BOIS

Vous vous rappelez, il y a quelques années, un mouvement très drôle qui s'intitulait « Sauvons les riches » ? C'était peu ou prou de l'humour belge, et ses actions avaient pour but d'épargner à nos concitoyens nantis, ce qui n'est quand même pas leur faute, les inconvénients de la promiscuité urbaine et surtout péri-urbaine – suivez mon regard.

Eh bien, je l'appelle à la rescousse, ce mouvement, comme je nous appelle tous à une intense mobilisation en faveur des habitants du 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et, plus particulièrement, des riverains du bois de Boulogne. Car ce qui s'ourdit là, ce qui se trame, n'est rien moins qu'une atteinte aux biens, aux personnes, et à l'écologie.

Vous connaissez Mme Hidalgo. Vous savez d'où elle vient, Mme Hidalgo, et quelle(s) langue(s) elle parle. Vous avez noté son opposition à la déchéance de nationalité. Vous avez remarqué en quels termes elle considère l'excellent M. Macron, un garçon moderne, et qui a même étudié la philosophie. Eh bien, figurez-vous que Mme Hidalgo (vous voyez où ça nous conduit, quand les femmes de pouvoir prennent le pouvoir), Mme Hidalgo, dis-je, s'est émue que les 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> arrondissements de Paris comptaient chacun plus de mille places d'hébergement tandis que le 16<sup>e</sup> en dénombre, très exactement, dix-huit. Ce qui n'est pas rien, vous me l'accorderez.

Vous connaissez les technocrates, surtout quand ils sont saisis par l'idéologie, quand ils sont contaminés par cette fièvre égalitaire qui décourage toute initiative. À la demande de Mme Hidalgo, ils ont imaginé d'installer, allée des Fortifications, à la lisière ouest de Paris, des préfabriqués de bois susceptibles d'accueillir deux cents personnes, je dis bien deux cents, éventuellement SDF mais surtout migrants. Vous avez bien entendu ? Migrants. Deux cents. À l'heure où la Macédoine, la Slovaquie, l'Autriche, la Pologne, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas bâtissent des murs, à l'heure où l'on déconstruit la jungle de Calais, Mme Hidalgo rêve d'implanter des migrants au bois de Boulogne. Juste en face de l'ambassade de Monaco et de celle de la Corée du Sud.

Immédiatement, ça va de soi, les associations locales se sont mobilisées, ont interpellé véhémentement leur maire, M. Goasguen, qui a objecté qu'il n'y pouvait mais, à quoi elles ont objecté qu'il était – je cite – « mou du genou ». M. Blanchard-Dignac, ancien PDG de la Française des Jeux et président de la coordination pour la sauvegarde du bois de Boulogne, a certifié qu'il n'avait rien, strictement rien contre les migrants, que c'était une affaire de bon sens et d'écologie. M. Lemaire, président de l'association des riverains du bois, s'est inquiété que des enfants risquaient de cheminer innocemment au quasi contact de ces populations. M. Guazzini, ancien patron du rugby au Stade français, a souligné la moins-value qu'entraînerait, pour les immeubles, pareille promiscuité.

Laissons parler la base. Laissons parler le cœur. Et, les migrants, comme (presque) tout le monde, laissons-les crever. ■

... embarque sur un bateau de marchandises français. Il revêt la tenue du personnel de bord pour passer inaperçu. Après une escale de 4 ou 5 heures en Italie, le bateau reprend la mer en direction de Marseille, destination finale.

émergent, faits de morceaux de palettes, de bâches et de piquets récupérés ici et là. Ils se rapprochent d'associations d'aide alimentaire pour survivre. Peu à peu, des citoyens s'intéressent à leur sort. Au début de l'été se crée le Collectif

concernent leur demande d'asile et le logement. Le collectif s'emploie alors à tenter de dialoguer avec les autorités préfectorales pour faire avancer les démarches administratives et trouver une solution d'hébergement suite aux menaces d'expulsion du camp. L'affaire est médiatisée à plusieurs reprises.

Leur combat ne s'arrête pas là. Ce qui leur tient véritablement à cœur, c'est de sensibiliser la population bordelaise, puis française, à la situation politique. Ils tiennent à

### Un leitmotiv constant : « Sahara Libre ! »

expliquer la lourde part de responsabilité de la France dans la situation du peuple sahraoui aujourd'hui. Ils sont invités à participer et intervenir lors de différents débats à l'université, de festivals, et organisent eux-mêmes plusieurs manifestations culturelles, l'occasion d'échanger avec les habitants et de défendre leur cause. À l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la République arabe sahraouie démocratique, une fête s'est organisée le 27 février : expositions de photographies, projection de films, concerts et surtout, échanges avec le public. Un leitmotiv constant : « Sahara Libre ! » S'il obtient, ou plutôt comme il aime à le penser, « quand il obtiendra » son statut de réfugié, Talebuya souhaite poursuivre ses études et faire un doctorat en sciences politiques, pour pouvoir un jour enseigner à l'université en France. — **Maria Lefort**

des Sahraouis de Bordeaux, composé des Sahraouis, de citoyens et d'associations (notamment l'Asti, La Cimade, la Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du monde, le Réseau éducation sans frontières). Le collectif tente tout d'abord d'apporter une aide logistique : construction de latrines, ouverture de l'accès à l'eau, approvisionnement en nourriture, récupération de tentes, de matelas, de couvertures et de vêtements. De nombreux citoyens continuent aujourd'hui d'apporter leur aide et leur soutien, passer du temps avec eux, prendre le thé lors de cette cérémonie en trois temps symboliques. En fin d'année, le groupe déménage dans un squat non loin du pont, dans une ancienne usine désaffectée, les tentes sont installées dans des hangars froids et humides.

**Le droit d'asile et un logement** Mais « le plus important, c'est d'obtenir des papiers ». Les principales revendications des Sahraouis

*Le camp du pont Saint Jean où campaient les demandeurs d'asile Sahraoui, Bordeaux, octobre 2015.*

Un Sahraoui avec qui il était en contact avant de partir l'y attend. Il l'accompagne jusqu'à Bordeaux, où se trouve déjà un groupe important de leurs compatriotes. En arrivant, Talebuya dépose sa demande d'asile. Il attend la convocation de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides depuis décembre 2014, il espère convaincre la France de lui accorder une protection.

### Le camp du pont Saint Jean

À son arrivée à Bordeaux fin 2014, Talebuya rejoint ses compatriotes installés dans des tentes sous un pont, non loin de la gare, sur la rive droite de la Garonne, à l'écart du centre ville. Ils passent un hiver là, dans le froid, sous la pluie, dans des conditions très difficiles. Peu à peu, d'autres Sahraouis arrivent, les rangs se gonflent et le groupe s'installe sur un terrain vague le long d'une bretelle de la rocade, juste à côté du pont. Des tentes, puis des baraquements

# Une petite fille de 7 ans face à un juge

**Une mère nigériane et sa fille scolarisée à Vannes se retrouvent devant la justice après une tentative d'expulsion vers l'Italie. Enfermement illégal dans un hôtel, violation des droits, approximations de la préfecture... Après la violence de l'assignation à résidence, la violence de l'enfermement, enfin la liberté, mais à quel prix ?**

Tribunal administratif de Rennes, le 4 février. Dans cet ancien hôtel particulier, une fois franchi le porche, la cour intérieure est déserte. Une seule audience est prévue cet après-midi. Juge et avocat consultent le dossier, un journaliste local est en quête d'informations. Quelques personnes s'installent peu à peu dans la salle encore vide.

Madame A arrive avec trois policiers en civil et sa petite fille. Silencieuse, épuisée et un peu absente, elle s'assied dans le couloir, sa petite fille se serre craintivement contre elle. Elles ont été arrêtées chez elles sans pouvoir prendre toutes leurs affaires, puis enfermées dans une chambre d'hôtel convertie en local de rétention administrative pour la nuit. Mesure illégale, mais dont la préfecture du Morbihan s'est fait une spécialité. Conduites à l'aéroport de Nantes le lendemain matin, elles n'ont pas pris le vol prévu vers l'Italie, et ont été enfermées au centre de rétention administrative (CRA) de Rennes un jour de plus.

### Enfermement illégal

L'avocate conteste essentiellement la motivation relative aux obligations de pointage. « Madame s'est présentée deux fois par semaine depuis le 12 janvier », date de l'arrêt d'assignation à résidence. Les documents de pointage de la préfecture datent de novembre 2015. « Les informations de la préfecture sont erronées, vous devriez donc considérer que la motivation est insuffisante. » Rien d'autre ne justifie le placement en rétention, « on aurait dû rechercher une mesure moins coercitive ». Madame A est localisable, hébergée en hôtel à Séné depuis son arrivée en France, « c'est d'ailleurs là que la police est venue la chercher ». Risque de fuite ? Elle nie avoir refusé d'embarquer comme l'affirme la préfecture, document à l'appui. « Je ne sais pas comment est établi ce document » s'interroge l'avocate, avant de conclure sur la situation de l'enfant enfermée illégalement avec sa mère, en violation de la Convention européenne

des droits de l'Homme et de la Convention internationale des droits de l'enfant. D'autant plus, rappelle-t-elle, que la fillette est malade. « Elle a besoin de conditions d'accueil correctes ». Or, elles ont passé la nuit au CRA dans une chambre sans chauffage.

### Parole contre parole

Le juge demande à la mère si elle a des observations. L'interprète traduit : elle n'a jamais demandé l'asile en Italie. Elle voudrait rester en France. Sa fille va mieux depuis qu'elles sont ici. « Avez-vous refusé de retourner en Italie quand vous étiez à l'aéroport avec la police ? » Non.

C'est au tour du représentant de la préfecture, qui commence par reconnaître que, sur les deux points litigieux, « c'est parole contre parole ». Avant de revenir sur le défaut de pointage : la préfecture produit un arrêté d'assignation à résidence du 12 janvier et des documents de police consignant des pointages en novembre ? « C'est bizarre » reconnaît-il, mais il a une explication logique : puisque la police de Vannes fait état d'un arrêté d'assignation à résidence du 12 novembre, il doit y avoir une coquille sur la date...

### Libérées mais pas régularisées

Après 15 minutes de suspension d'audience, le juge prononce l'annulation de la décision de placement en rétention de la préfecture du Morbihan, considérant l'assignation à résidence plus appropriée.

Madame A rejoint sa fille assise dans la salle, l'interprète lui explique la décision qui entraîne leur remise en liberté, mais n'offre aucune solution de régularisation. Elle craque, sous le regard anxieux de la fillette que l'on essaie de rassurer « Ta maman pleure de soulagement, vous allez pouvoir rentrer chez vous ». La fillette entend, mais « si Maman pleure, moi je pleure aussi ». Elles devront se débrouiller pour retourner à Vannes, où elles n'ont plus de logement, et tenter de savoir où se trouvent leurs affaires. — **Nadia Pinson**

RENCONTRE AVEC ELISA RAMOS

# Comprendre les migrations à travers le langage des voyageurs

Comment les Africains disent, racontent, chantent les voyages ? Maître de conférences à l'Université Descartes, la sociologue Elsa Ramos a coordonné, avec la sociolinguiste Cécile Canut, *Le carnet de route d'un voyageur en Afrique de l'ouest*, jalonné par des mots en plusieurs langues, de l'anglais au zarma.

## Comment est né le projet d'un travail sur les mots du voyage en Afrique ?

En 2010, l'Agence nationale de la recherche a lancé un appel à projets intitulé « Les Suds ». Nous avons constitué une équipe pour répondre à cet appel. Des chercheurs en linguistique, en littérature, en anthropologie, en sociologie, en démographie et en histoire se sont réunis autour d'un point commun : la migration. Plusieurs chercheurs appartiennent au Centre Population et développement (Ceped) et au Centre de Recherches sur les Liens Sociaux (CERLIS)

« Ceux qui partent, ceux qui disparaissent ou font demi-tour, ceux qui arrivent à destination, ceux qui rentrent longtemps après et ceux qui ne reviendront jamais. »

de l'Université Paris-Descartes ou au laboratoire Lettres, langages et arts (LLA-Créatis) de l'université Toulouse-Le Mirail. D'autres sont issus de l'Institut fondamental d'Afrique noire et de l'Université Gaston Berger au Sénégal, des universités de Bamako, au Mali, de Nouakchott, en Mauritanie, de Praia, au Cap-Vert, et de Floride, aux États-Unis.

## Qu'étudie cette équipe internationale et pluridisciplinaire au sujet des migrations africaines ?

Les récits des griots nous apprennent que les migrations n'ont rien de nouveau. Les Africains voyagent depuis longtemps, pour de multiples raisons. Ces mouvements ont tous été reconstitués par des historiens et des anthropologues ; en revanche, la richesse du vocabulaire qu'ils ont entraînée a été peu étudiée. Nommée MIPRIMO (« Migration PRise aux MOTs »), notre équipe cherche à comprendre les migrations à travers le langage. Nous étudions les mots employés par les voyageurs et leurs proches pour désigner leurs expériences. Ces mots sont dépositaires d'une histoire, que l'on peut retracer. Ils relèvent de faits, d'images, de mythes, de croyances. On les trouve dans la parole quotidienne des femmes et des hommes, comme

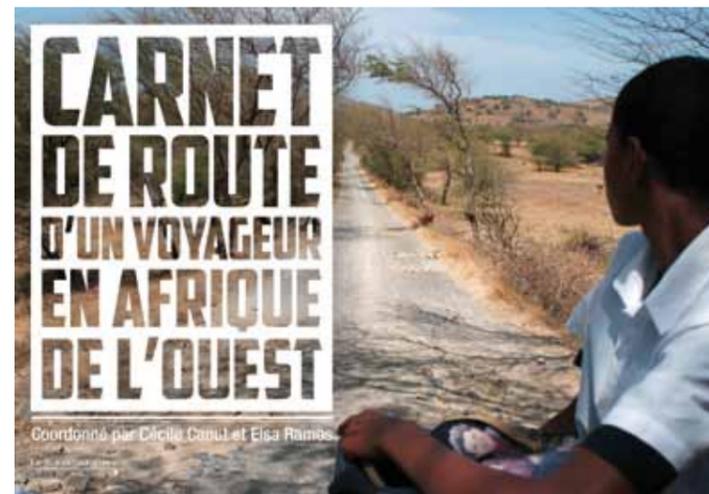
dans les récits inspirés par les départs, les chemins, la vie au loin... Ou encore, dans les productions artistiques, les chansons, les romans, les films, les textes de théâtre, les performances scéniques. Les sens que revêtent ces mots dans leur utilisation nous renseignent sur les ressentis et les conceptions que les populations ont des migrations.

## De quelles langues sont issus les mots du voyage en Afrique de l'ouest ?

Cécile Canut étudie, par exemple, des discours et des chants capverdiens, donc des mots en portugais et en créole capverdien. D'autres chercheurs analysent des mots en anglais, en bambara, en boomu, en dioula, en dogon, en hassâniyya, en moré, en nouchi, en pulaar, en soninké, en wolof, en zarma, etc. Les manières de nommer sont différentes d'une langue à l'autre, et différentes de notre langue. Les traductions sont toujours délicates. Mais ces mots circulent, se partagent. Ils voyagent même d'un groupe à l'autre, d'un pays à un autre, d'un continent à un autre. Nous avons ainsi répertorié plusieurs mots français. « Être sur le goudron » évoque la route et « poste-frontière », un lieu de rencontres et de contrôles. Surtout, le mot « exode » – une migration liée à la quête d'un travail – et le mot « aventuriers » – les migrants traversant les frontières – reviennent très souvent dans les discussions en Afrique de l'ouest.

## Comment avez-vous sélectionné les mots présentés dans votre ouvrage, *Le carnet de route d'un voyageur en Afrique de l'ouest* ?

Chaque chercheur a envoyé une liste de termes, qui sont venus s'aligner sur plus de 200 pages ! Cette liste s'avérait fastidieuse à lire et, de toute manière, elle n'était pas exhaustive. Nous avons renoncé à réaliser un dictionnaire, car nous voulions un ouvrage accessible à tous, pas seulement à un public formé d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. C'est alors qu'est née l'idée du carnet de route. Nous avons tracé un parcours sur une carte, de l'Est vers l'Ouest, du Niger au Cap-Vert, en passant par le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Nous avons dû nous limiter aux trajectoires et aux pays étudiés par notre équipe de recherche. Puis, nous avons choisi des mots sur le parcours tracé ;



enfin, nous avons complété les textes par des récits et des photographies en couleurs.

## Que nous disent les mots que vous avez recueillis sur les migrations ?

Ces mots expriment tous les mouvements. S'ils migrent vers l'Europe, les Africains se déplacent avant tout sur les territoires africains. On migre vers d'autres pays, comme de jeunes Burkinabés partant étudier au Sénégal, et à l'intérieur des pays, des zones rurales vers les villes notamment. Le vocabulaire est très riche. Les mots désignent ceux qui partent, ceux qui disparaissent ou font demi-tour, ceux qui arrivent à destination, ceux qui rentrent longtemps après et ceux qui ne reviendront jamais. Et puis, ils désignent ceux qui restent et qui ne partiront pas. Des mots disent l'attachement, la perte, l'espoir, le changement, des émotions. Des mots nous parlent de la santé de ces voyageurs, mentale et physique, de biens matériels et de finances, d'objets, de sacs, de marchandises, de cadeaux, ils disent les moyens de locomotion, les trains, les véhicules, les pirogues, ils disent l'administration, les papiers et les frontières. ■

Propos recueillis par Maya Blanc

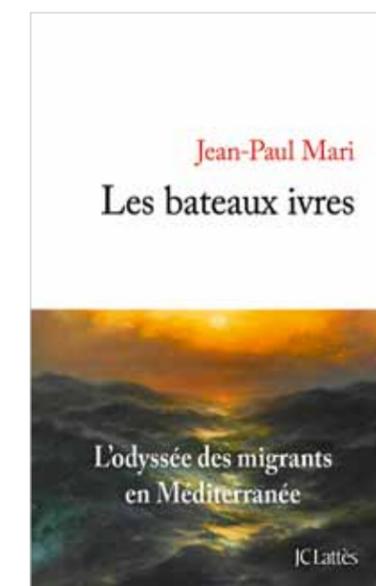
## + EN SAVOIR PLUS

Cécile Canut et Elsa Ramos (coordonné par), *Le carnet de route d'un voyageur en Afrique de l'ouest*, 96 pages, Editions du Cavalier Bleu. À lire dans le *Causes communes* n° 82 d'octobre 2014, l'interview de Cécile Canut sur le mot « tungaranke ».

## Cimetière marin

Jean-Paul Mari, *Les Bateaux ivres*, JC. Lattès, 2015, 279 pages, 19 €.

Ce titre rappelle un grand voyageur, Rimbaud. Mais cette fois, il sera question de drames et non d'aventure ou de poésie. Car cette « *odyssée des migrants en Méditerranée* » illustre combien ce carrefour de trois continents est devenu depuis quelques lustres le miroir glacé des tragédies qui se nouent tout autour. Né en Algérie, Jean-Paul Mari connaît bien cette mer, il arpente ces régions depuis plus de trente ans comme grand reporter. Des kilomètres avalés entre zones de guerre et territoires de misère ; des soirées égrenées avec des combattants de causes troubles ; le silence des femmes violées à la frontière libyenne ; les pleurs des enfants assoiffés dans le désert. Dans ces pages, l'auteur repense à Ulysse en rassemblant ses souvenirs autour de « *tous ceux qui bougent et dont on ne sait rien finalement* ». Ces « *hommes-frontières* », « *figures éternelles de l'Étranger* ». À commencer par Robiel, l'Érythréen de vingt ans, que la mer a englouti dans le port de Calais. Et en passant par tous les autres, comme Omera, la gamine afghane grelottant sur la « *banquise* » de la frontière turque. D'une plume limpide et vibrante, Jean-Paul Mari nous rapproche de tous ces « *enfants perdus* » qui fuient la folie des hommes. « *Qu'elle soit lumineuse ou cruelle, je ne me résous pas à abandonner ma Mère, écrit-il. Je dois la parcourir de Tanger à Lesbos pour raconter son histoire, aussi amère soit-elle* ». On l'appelait Mare Nostrum. Elle « *est en train de perdre son latin* ». ■ Dominique Chivot





## Un enfant en exil

**Brigitte Giraud, *Nous serons des héros*, Stock, 2015, 196 pages, 17,50 €.**

Dans cet ouvrage, Brigitte Giraud réussit à allier roman intimiste, sensible, centré sur une expérience personnelle et récit à la résonance plus vaste, évoquant les parcours similaires d'autres exilés. Le roman donne la parole à Olivio, un jeune garçon portugais venu en France à 8 ans, seul avec sa mère, après la mort de son père dans les geôles de Salazar. Il retrace le point de vue d'un enfant qui ne comprend pas tout, mais qui ressent d'autant plus vivement les sentiments de crainte, de malheur mais aussi de joie et d'appétit de vivre qui accompagnent l'exil. En grandissant, il apprend la langue, noue des amitiés, vit difficilement la façon dont sa mère reconstruit sa vie. Entre son copain Ahmed, immigré algérien, Max son beau-père, rapatrié d'Algérie, Luis et Lydia, réfugiés portugais, il essaie de se situer, de comprendre la complexité du monde en même temps qu'il la découvre. Un retour au pays, pour des vacances, juste après la révolution des œillets, s'avère une libération paradoxale, en donnant à l'exil une couleur inattendue : « *L'exil était confortable, il me tenait à distance et évitait que je sois pleinement le fils de mon père. J'avais changé de langue à temps, avant que je ploie sous un passé trop encombrant et que ma vie se transforme en un devoir de mémoire.* » — **Françoise Ballanger**



## Voyage intime dans le temps

**Les Carnettistes Tribulants, *Bringuebalés, Carnets de mémoires d'immigrés*, La Boîte à Bulles, 2014, 196 pages, 27 €.**

En résidence au Musée national de l'histoire de l'immigration, les onze artistes du collectif Les Carnettistes Tribulants ont travaillé à partir des parcours de vie que fait découvrir la Galerie des dons. Dans cet espace du musée sont exposés des objets, des souvenirs personnels, des témoignages, légués par des migrants ou par leur famille. Ils sont emblématiques de l'histoire personnelle de chacun de ces hommes et femmes, qui donnent un visage et un accent singulier à l'Histoire collective. Chaque artiste a choisi un objet, une personne, une histoire et s'en est inspiré pour créer librement son récit, en textes et en images, notes manuscrites ou poèmes enchâssés dans des peintures, des croquis, des collages, à la manière d'un carnet de voyage. Voyage dans le temps, dans le monde, dans ses chaos et ses tourments, mais aussi voyage intime, au cœur d'un quotidien tenu, banal, devenu beau par sa force d'évocation. Comme cette robe brodée de Nathalia la Roumaine, les bottes d'aviateur de Lazare Ponticelli, la fraiseuse d'Emilio... Autant de pages précieuses, où la diversité des talents des artistes fait écho à celle des destins dont ils magnifient la mémoire. — **F. B.**



## Le plaisir de découvrir le monde

***Baïka*, trimestriel pour enfants, Salmantina, 9,60 € le numéro, 38,40 € l'abonnement annuel.**

Fin 2015, une jeune équipe a lancé un nouveau magazine, *Baïka*, pour les enfants de 8 à 12 ans, l'âge où ils sont curieux de tout, du monde au-delà de leur environnement immédiat, des autres, de la diversité des histoires. C'est en pariant sur cette curiosité que *Baïka* est conçu pour les sensibiliser aux cultures du monde et à l'histoire de l'immigration. Les rubriques alternent fiction, documentaire et jeux : on y trouve aussi bien des récits racontant les mythes fondateurs d'autres cultures que des reportages, une bande dessinée... Une rubrique régulière est consacrée à l'immigration, racontant et expliquant le parcours de ceux qui ont dû quitter leur pays et s'installer en France. Clarté et précision sont au rendez-vous pour le premier numéro qui raconte l'histoire d'un jeune Albanais venu à Paris. Le magazine est partenaire de plusieurs associations, dont *An eye for an eye* qui crée des correspondances photographiques permettant à des enfants de pays « lointains » de communiquer les uns avec les autres, bien que ne parlant pas la même langue et ne pouvant pas se rencontrer physiquement. Le soin apporté au graphisme, aux couleurs et à la mise en page rendent ce magazine très attrayant et facile à lire. — **F. B.**

## L'IMPROVISATION HUMANITAIRE

**LES CHEVALIERS BLANCS, UN FILM DE JOACHIM LAFOSSE.**

Vous souvenez-vous de l'Arche de Zoé, association française dont l'objectif était l'aide aux enfants orphelins ? Une opération dite humanitaire a été menée par une équipe de six personnes en 2007 au Tchad. Elle a consisté à exfiltrer cent trois orphelins du Darfour, en principe âgés de moins de cinq ans, pour qu'ils soient adoptés en France. L'aventure a tourné au fiasco. Les protagonistes ont été jugés et condamnés au Tchad, mais les autorités françaises ont pu les faire transférer dans une prison française. Plus tard, ils bénéficieront de la grâce du Président du Tchad. Et l'association a été dissoute !

Le réalisateur a consacré son film à la phase de recherche des enfants, de village en village, de démarches et de négociations auprès des chefs de village. Sous la conduite de Jacques Arnault, incarné par Vincent Lindon, le groupe traverse une zone de conflits, c'est la guerre au Darfour. On ressent de façon palpable que les efforts de l'équipe humanitaire se déroulent de manière désordonnée et improvisée. Le film ne tombe jamais dans ce qu'on pourrait appeler une critique d'une action « post-coloniale », mais des failles apparaissent peu à peu. On comprend que les Français font



croire qu'ils veulent venir en aide aux orphelins de la guerre, les nourrir, leur donner une éducation, mais sur place. En fait, c'était un mensonge pur et simple, et c'est vers le dernier tiers du film que la vérité éclate. L'équipe est amoindrie de trois personnes qui ont décidé d'abandonner l'entreprise. Ayant affrété un Boeing 747, ils quittent la

nuit les campements avec tous les gamins, en plein désert, pour les emmener en France. Le spectateur est tenu en haleine, grâce au montage de séquences alternant des scènes se déroulant dans le désert ou le village et des moments de discussion au sein de l'équipe. Entre palabres, incompréhensions malgré les efforts de l'interprète tchadienne, virées sur des pistes sablonneuses, fuite devant un camion d'hommes armés et des échanges de plus en plus vifs au sein de l'équipe, annonçant des défections inévitables. Le pouvoir de Jacques est contesté, le doute s'installe. Sans être un grand film à proprement parler, on y trouve des personnes, sincères sans doute, qui tentent de réaliser un rêve insensé. « *Ce qui m'intéresse, a dit le réalisateur, ce n'est pas la prétendue véracité des faits, mais les contradictions des êtres.* » Vincent Lindon, Louis Bourgoïn, Valérie Donizelli et Reda Kateb réalisent chacun une prestation très honorable. On imagine que le tournage n'a pas été facile, en particulier dans la mise en scène des enfants et des habitants. Film étonnant et finalement intéressant. Le réalisateur a été primé au Festival de San Sebastian 2015. — **Alain Le Goanvic, Pro-fil**

**PRO-FIL** est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.



MOVING BEYOND BORDERS

# Faire parler les cartes

Interactive, multimédia et accessible à tous, Moving Beyond Borders est une exposition du réseau Migreurop. Elle vise à lutter contre les préjugés et les idées reçues sur les migrants ainsi qu'à dénoncer les politiques de mise à l'écart des exilés jugés indésirables sur le territoire européen.



© Marine Simon / Migreurop

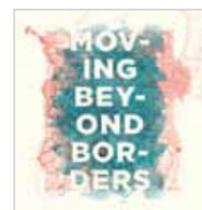
contre leur ouverture (« liberté de circulation »). Tout au long du parcours, les dispositifs multimédia immergent le visiteur dans un espace sonore et visuel où les cartes et les graphiques s'animent, où il peut les voir s'éclaircir, se colorer et se remplir peu à peu, les reprendre, s'en imprégner à son rythme. Il peut choisir la version de consultation parmi les cinq langues disponibles (anglais, français, italien, espagnol et arabe). Parallèlement, sur de grands panneaux, sont exposées des photographies de migrants aux frontières de l'Europe, à Calais, Melilla, Patras, le désert... À travers cette double approche militante et artistique, qui suscite à la fois la réflexion et l'émotion, l'ensemble constitue un excellent outil de sensibilisation, accessible à un large public. Il permet de comprendre et de ressentir à quel point la gestion sécuritaire des migrations est une impasse et de promouvoir le droit à la liberté de circulation pour tous. — **Françoise Ballanger**

Moving Beyond Borders, des cartes qui se projettent, 2015

Contre l'idée naïve que les cartes sont objectives ou neutres, les cartographes engagés au sein de Migreurop travaillent depuis longtemps à la façon de donner visuellement un sens à ce qu'elles représentent. Véritable observatoire des frontières, le réseau Migreurop, dont La Cimade est membre, fait « parler » les cartes en proposant au spectateur un regard différent. Cela permet, sur les réalités migratoires dont ces cartographes sont spécialistes, de synthétiser de très nombreuses informations, notamment chiffrées, de manière à les rendre facilement compréhensibles et à susciter le questionnement. L'exposition Moving Beyond Borders, mise en scène par

la compagnie Étrange miroir, marque une nouvelle étape de cette démarche passionnante et très pédagogique qui a précédemment donné lieu à la publication de l'Atlas des migrations en Europe (2009 et 2<sup>e</sup> édition 2012). Elle est organisée en cinq modules interactifs. Les trois premiers montrent la réalité des parcours migratoires actuels, avec leurs flux, leurs étapes et les dispositifs par lesquels l'Europe se barricade (« avant la frontière », « à la frontière » et « les frontières intelligentes »), les suivants représentent la manière dont la situation peut évoluer, selon deux perspectives opposées : soit une fermeture accrue des frontières (« l'Europe assassine »), soit, au

+ EN SAVOIR PLUS



Moving Beyond Borders est une exposition itinérante, elle a déjà été présentée à Bruxelles, à Calais et à Arcueil. En 2016 elle sera visible : en mai à Pozzallo (Sicile), en juin à Poitiers, en octobre à Bordeaux, en novembre-décembre à Rabat.

[www.migreurop.org](http://www.migreurop.org)

PRÉFECTURES

# À guichets fermés

La Cimade dénonce dans un nouveau rapport la mise à distance des personnes étrangères des guichets des préfectures. Un service public au rabais pour des usagers pourtant parmi les plus précaires.

Fondé sur les constats faits dans ses 131 permanences d'accueil, La Cimade sort un rapport sur l'accès aux préfectures. Contrairement à d'autres démarches entreprises en préfecture, celles que doivent entreprendre les personnes étrangères emportent des conséquences dramatiques en cas d'échec : précarité administrative, sociale et économique du fait de la non délivrance ou de l'absence de renouvellement du titre de séjour, voire expulsion du territoire. Les personnes étrangères ont en effet l'obligation légale de déposer une demande de titre de séjour en préfecture et de renouveler leur titre périodiquement pour pouvoir circuler sur le territoire.

Parcours du combattant

En théorie, le principe d'égalité devant le service public, à valeur constitutionnelle, garantit un accès égal de tous et interdit que certaines catégories d'usagers soient discriminés du fait de leur situation ou de la nature de leur demande. Et pourtant, l'accès à la préfecture pour les étrangers relève du parcours du combattant. Dans un contexte économique défavorable, les conditions de travail dans le service public se dégradent et l'accès aux droits pour les usagers se complique. Les solutions mises en œuvre par l'État s'orientent de plus en plus vers la dématérialisation : qu'il s'agisse de la demande d'information, de la prise d'un rendez-vous ou du dépôt d'un dossier, le passage par internet est parfois incontournable. Or ces solutions, certes



intéressantes et parfois adaptées, conduisent à exclure certains usagers, et souvent les plus précaires, lorsqu'elles sont utilisées de façon exclusive. Malgré tous les efforts entrepris par l'État depuis 2012, La Cimade ne constate aucune réelle amélioration et s'inquiète au contraire de difficultés de plus en plus importantes pour accéder à ce service public.

Un service public à deux vitesses

Le rapport À guichets fermés s'attache à décrire les difficultés d'accès à l'information et au guichet, les exigences abusives pour enregistrer les demandes et la durée interminable des procédures. L'information des usagers concernant leurs droits est une mission légale du service

public, elle est défaillante concernant les droits des étrangers alors même que leurs besoins d'informations claires et accessibles sont forts. Passé le temps de l'information, vient celui de la formulation de la demande, où l'attente est souvent la plus longue. Prendre contact avec le service étrangers est un défi : permanence téléphonique aux abonnés absents, plateforme internet bloquée, guichet d'accueil fermé ou inatteignable malgré des heures d'attentes. Enfin, les questions de l'enregistrement des dossiers s'avèrent trop souvent problématiques avec des refus abusifs fondés sur des exigences illégales et arbitraires de justificatifs, voire des pratiques discriminatoires envers certains publics ; les délais d'instruction, enfin, sont rarement respectés et atteignent parfois des années. La Cimade formule donc des recommandations, qui visent à ce que les engagements pris par le service public dans la charte Marianne, ou encore le label Qualipref2, soient respectés dans les services d'accueil des personnes étrangères : égalité d'accès et de traitement, bonnes conditions d'accueil, respect des textes légaux et des délais annoncés. —

+ EN SAVOIR PLUS

Télécharger le rapport À guichets fermés. Demandes de titres de séjours : les personnes étrangères mises à distance des préfectures.

[www.lacimade.org](http://www.lacimade.org)



La liberté  
n'a pas  
de frontières



la Cimade